

ANNEXE 8 :

Etude faune flore 2010 - Extrait du Dossier de Modification des Conditions d'Exploitation de Juillet 2010

Projet de renouvellement du site du Pont Pin

Etude Faune-Flore-Habitats



Société BEUREL ENVIRONNEMENT

Commune d'Yffiniac (22)

Investigations naturalistes : 2010, 2018 et 2019

Rédaction de l'étude : juin 2019



Bureau d'études AXE
Campus de Rennes - Ker Lann
Rue Siméon Poisson - 35170 BRUZ
Tel: 02 99 52 52 12 Fax : 02 99 52 52 11
@: axe@groupeaxe.com

Personnes ayant contribué à l'élaboration de la présente étude

Gestionnaire du site :



BEUREL ENVIRONNEMENT

Site de Pont Pin

22120 YFFINIAC

Porteur du projet :

Alain BEUREL

Tél : 02 96 72 50 78

E-mail : alainbeurel@wanadoo.fr

Réalisation de l'étude :



Groupe AXE

Campus de Ker Lann - Rue Siméon Poisson

35170 BRUZ

Tél : 02 99 52 52 12 / fax : 02 99 52 52 11

E-mail : t.pehourcq@groupeaxe.fr

Auteurs :

Thibaud PEHOURCQ

Chargé d'études en environnement et écologie

*Diplômé en Master en Ecologie et Développement Durable, option
écologie des ressources naturelles*

Gaëlle MALHAIRE

Contrôle qualité

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	6
<i>Partie 1 - Contexte du site</i>	7
<i>I. Présentation du site</i>	8
<i>II. Aménagement du site</i>	9
<i>Partie 2 - Présentation de l'état actuel du site et de son environnement</i>	11
<i>I. Etat actuel du site</i>	12
<i>II. Sensibilité écologique aux abords du site</i>	13
II.1. Zones naturelles d'intérêt local	13
II.2. ZNIEFF de type 1	13
II.3. ZNIEFF de type 2	15
II.4. Zones Natura 2000	16
II.5. Réserve naturelle nationale FR3600140 « Baie de Saint-Brieuc »	17
II.6. Autres types de zones	18
II.6. Bilan du patrimoine naturel local aux abords du site	18
<i>III. Trame verte et bleue du secteur</i>	19
III.1. Définition	19
III.2. Application à l'échelle régionale : le SRCE Bretagne	19
III.3. Application à l'échelle intercommunale	22
III.4. Application à l'échelle locale : Corridors biologiques du secteur d'étude	23
III.5. Bilan des interactions du site avec la trame verte et bleue du secteur	23
<i>Partie 3 - Diagnostic écologique du site</i>	24
<i>I. Contexte réglementaire</i>	25
<i>II. Définition de l'aire d'étude</i>	26
<i>III. Périodes d'observation</i>	27
<i>IV. Méthodologies d'inventaires</i>	29
IV.1. Inventaires floristiques	29
IV.2. Inventaires faunistiques	29
<i>V. Bilan des inventaires naturalistes</i>	32
V.1. Habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude du site	32
V.2. Bilan des inventaires botaniques	38
V.3. Bilan des inventaires faunistiques	38
<i>VI. Synthèse des enjeux</i>	50
<i>Partie 4 - Incidences, impacts et mesures du site</i>	53
<i>I. Incidences du site sur les milieux naturels</i>	54
I.1. Incidences sur les milieux naturels protégés	54

I.2. Incidences sur la trame verte et bleue _____	54
II. Analyse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats _____	54
Ces activités sont effectuées de jour et ne présentent pas de risques particuliers. _____	54
II.1. Impacts sur les espèces végétales _____	54
II.2. Impacts sur les habitats _____	54
II.3. Impacts sur les insectes _____	55
II.4. Impacts sur les amphibiens _____	55
II.5. Impacts sur les reptiles _____	55
II.6. Impacts sur les oiseaux _____	55
II.7. Impacts sur les mammifères _____	56
II.8. Impacts sur les gastéropodes _____	56
II.9. Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats _____	57
III. Mesures visant à éviter, réduire ou le cas échéant compenser les impacts potentiels du site _____	58
III.1. Mesures d'évitement _____	59
III.2. Mesures de réduction _____	59
III.3. Localisation de la mesure d'évitement _____	60
III.4 Synthèse des impacts résiduels du site sur la faune, la flore et les habitats _____	61
III.5. Mesures compensatoires _____	62
III.6. Bilan des impacts après mesures _____	62
Conclusion _____	63
Bibliographie _____	64
Annexes _____	65

Ce rapport est basé sur les conditions observées et les informations fournies par le pétitionnaire lors des visites terrains. Les recommandations et les résultats présentés dans l'étude constituent un inventaire non exhaustif ni définitif et ne couvrent pas tous les dangers ou risques potentiels des activités de l'établissement, ni ne garantissent que l'établissement est en règle avec les dispositions législatives, réglementaires, normatives ou statutaires applicables.

Ce rapport a pour objet d'assister le pétitionnaire dans les actions de prévention et de protection de l'environnement. Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Le présent rapport ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Cette étude est protégée par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable de l'auteur.

Index des figures

Figure 1 : Localisation IGN du site du Pont Pin.....	8
Figure 2 : Principe d'exploitation du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT	9
Figure 3 : Remise en état du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT	10
Figure 4 : Vues des terrains du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT	12
Figure 5 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 du secteur d'étude	14
Figure 6 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 2 du secteur d'étude	15
Figure 7 : Localisation du site vis-à-vis des zones Natura 2000 du secteur d'étude	17
Figure 8 : Localisation du site vis-à-vis de la RNN du secteur d'étude	18
Figure 9 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue pour la région Bretagne	21
Figure 10 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue du SCoT du pays de Saint-Brieuc	22
Figure 11 : Trame verte et bleue locale.....	23
Figure 12 : Aire d'étude du site.....	26
Figure 13 : Cartographie des habitats	33
Figure 14 : Cartographie des espèces protégées	39
Figure 15 : Localisation des enjeux écologiques du site	52
Figure 16 : Localisation des mesures environnementales envisagées.....	60

Index des tableaux

Tableau 1: Zones naturelles d'intérêt local.....	13
Tableau 2 : Prospections terrains réalisées à ce jour sur l'aire d'étude du site	27
Tableau 3 : Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	32
Tableau 4 : Espèces d'amphibiens recensées dans le secteur d'étude	40
Tableau 5 : Espèces de reptiles observés dans le secteur d'étude	41
Tableau 6 : Espèces d'oiseaux recensées dans le secteur d'étude	43
Tableau 7 : Espèces de lépidoptères rhopalocères recensées dans le secteur d'étude	46
Tableau 8 : Espèces d'odonates recensés dans le secteur d'étude	47
Tableau 9 : Espèces de mammifères terrestres recensées dans le secteur d'étude	48
Tableau 10 : Espèces de chiroptères recensées dans le secteur d'étude.....	48
Tableau 11 : Espèces de gastéropodes recensées dans le secteur d'étude.....	49
Tableau 12 : Enjeux écologiques du site.....	51
Tableau 13 : Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats	57
Tableau 14 : Synthèse des impacts résiduels du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT	61

Introduction

La société BEUREL ENVIRONNEMENT souhaite renouveler l'autorisation d'exploiter de son site du Pont Pin situé sur la commune d'Yffiniac dans le département des Côtes-d'Armor (22), afin de poursuivre ses activités de transit des déchets, de recyclage et de stockage des matériaux inertes et des déchets d'amiante.

La société BEUREL ENVIRONNEMENT a sollicité le bureau d'études AXE pour analyser le contexte écologique du secteur. Ce rapport présente les résultats de l'étude naturaliste menée dans l'emprise du site et sur ses abords immédiats.

Pour rappel, l'importance de l'intégration des préoccupations environnementales dans les choix de développement et d'aménagement a été mise en avant par le Grenelle de l'environnement. La notion d'évaluation environnementale a progressivement été introduite dans le droit français, grâce à plusieurs textes communautaires et nationaux.

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale des projets, désignée sous le terme d'étude d'impact, ces textes ont été codifiés et intégrés au Code de l'environnement. L'étude d'impact traduit la démarche d'évaluation mise en place par le maître d'ouvrage, avec l'objectif d'intégrer les préoccupations environnementales dans la conception de son projet. Le volet biodiversité est l'une des composantes de l'étude d'impact.

La présente étude faune-flore-habitats intervient dans le cadre réglementaire de la constitution de ce volet biodiversité. Les objectifs de la présente étude sont :

- ✓ D'attester ou non de la présence d'une espèce ou d'un habitat naturel remarquable et/ou protégé sur l'aire d'étude et d'en apprécier, le cas échéant, la répartition et l'importance de l'espèce ou de l'habitat.
- ✓ De définir les potentialités d'accueil du site vis-à-vis d'une ou des espèce(s) protégée(s) ou d'un groupe taxonomique particulier (*exemple : les amphibiens*).
- ✓ D'établir la sensibilité écologique de l'aire d'étude par rapport au site et à la réalisation de ses activités.
- ✓ D'envisager la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et compensatoires, le cas échéant.

Partie 1 - Contexte du site

I. Présentation du site

La société BEUREL ENVIRONNEMENT envisage le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de son site situé au lieu dit du « Pont Pin » sur la commune d'Yffiniac (22).

Le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est localisé dans le département des Côtes d'Armor en région Bretagne (cf. Figure 1). Le site est localisé à environ 1,5 km au Sud-Est du centre-bourg d'Yffiniac. L'altitude du secteur d'étude varie d'environ +33 à +54 m NGF.

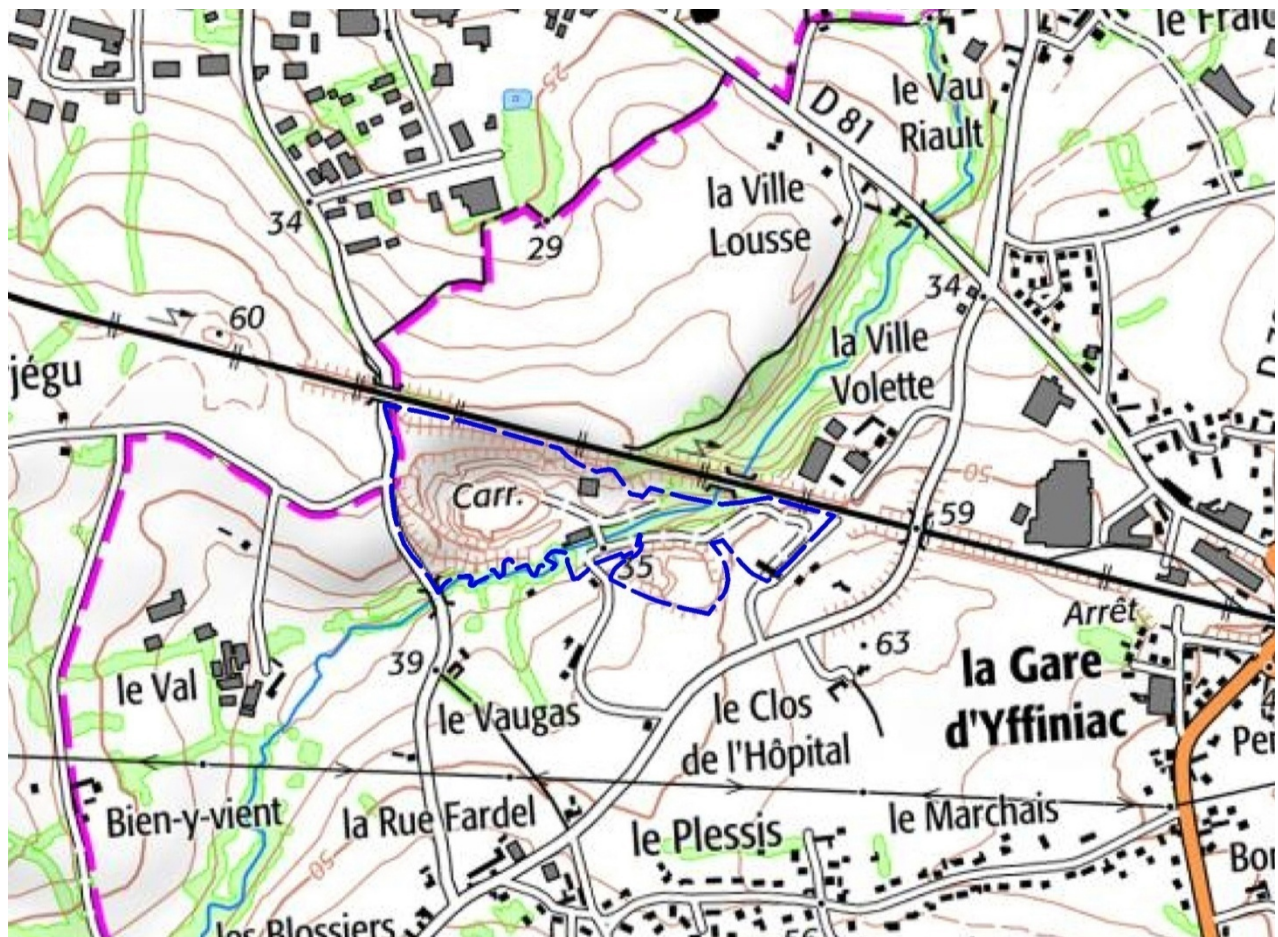


Figure 1 : Localisation IGN du site du Pont Pin

II. Aménagement du site

Compte tenu des réserves estimées et de la production sollicitée, l'autorisation de renouvellement d'exploiter du site de Pont Pin est sollicitée pour une durée de 25 ans (incluant la remise en état).

L'évolution des stockages au fur et à mesure de l'exploitation du site se fera :

- depuis le Nord-Ouest vers le Sud-Est pour le stockage des déchets inertes,
- depuis l'Est vers l'Ouest pour le stockage des déchets d'amiante lié.

Les plans ci-après précisent le principe d'exploitation du site et la remise en état au terme de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

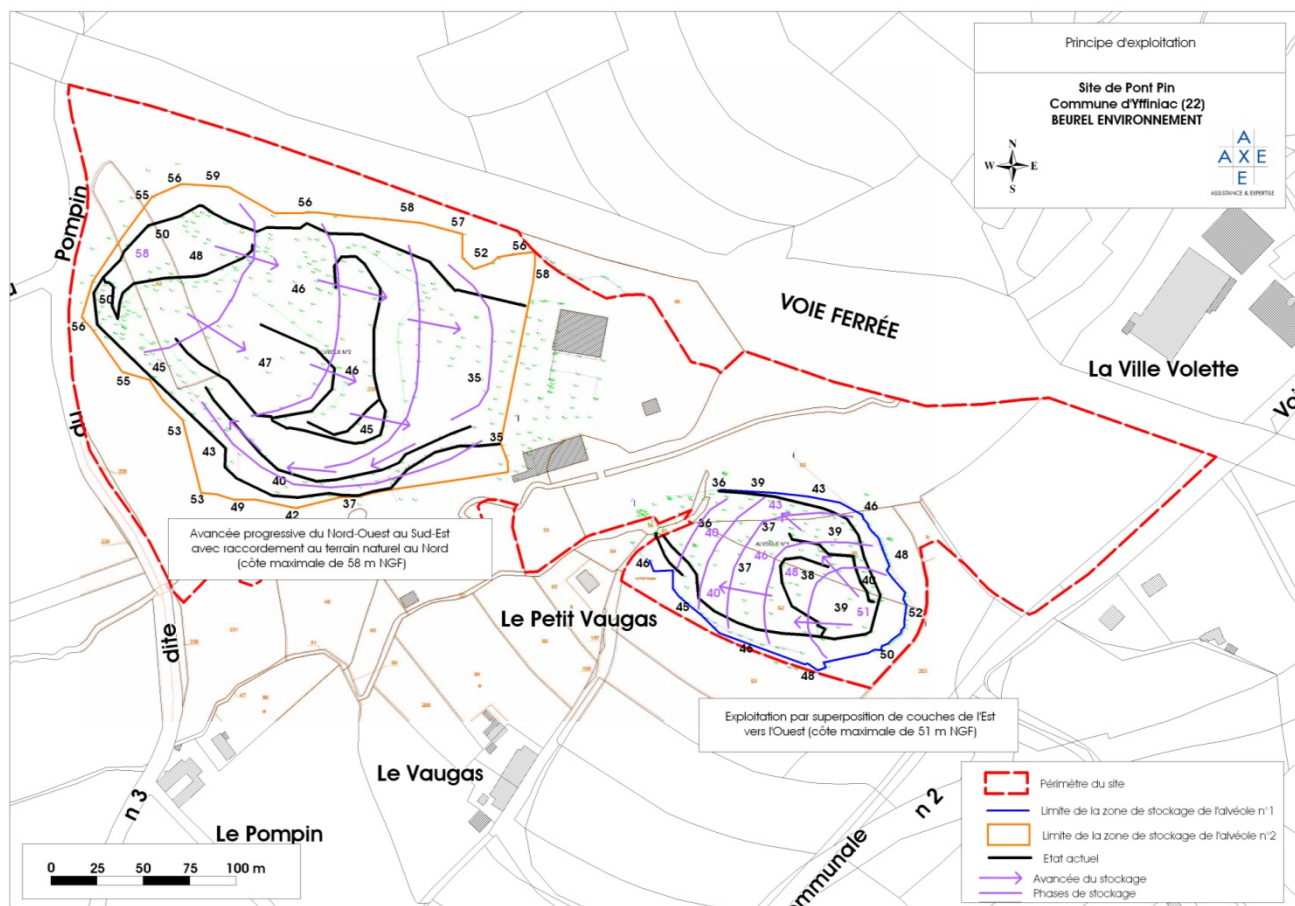


Figure 2 : Principe d'exploitation du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT

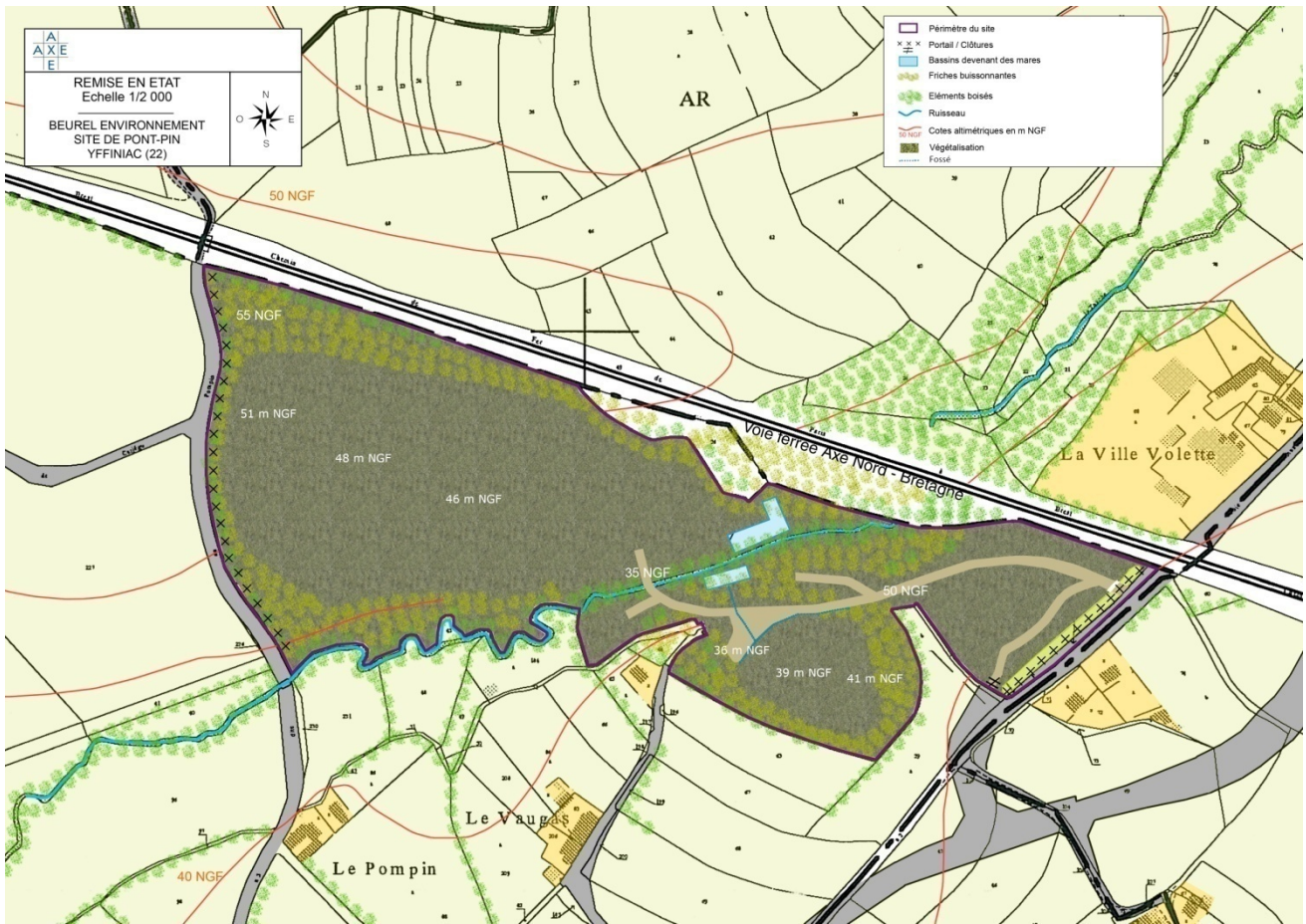


Figure 3 : Remise en état du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT

Partie 2 - Présentation de l'état actuel du site et de son environnement

I. Etat actuel du site

Le site du Pont Pin représente une surface totale de 9,09 ha. Les terrains du site accueillent actuellement des friches, des bâtiments, des zones décapées, des zones de stockage, des bassins, un ruisseau, des boisements et des zones rudérales.

Les photographies suivantes illustrent l'occupation des sols des terrains du site.



Vue sur le bassin Sud du site



Vue sur les zones d'activités du site

Figure 4 : Vues des terrains du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT

II. Sensibilité écologique aux abords du site

II.1. Zones naturelles d'intérêt local

Le tableau présenté ci-dessous est un inventaire des zones naturelles localisées dans un rayon de 5 km autour du site.

Tableau 1: Zones naturelles d'intérêt local

Patrimoine naturel	Intitulé	Distance / Orientation au site
ZNIEFF de type 1	n° 530002421 « Dunes de Bon Abri »	5 km / Nord-Est
	n° 530010397 « Côte rocheuse de la presqu'île d'Hillion »	5 km / Nord-Ouest
	n° 530002422 « Herbus de l'anse d'Yffiniac »	2 km / Nord-Ouest
ZNIEFF de type 2	n° 530002420 « Baie de Saint-Brieuc »	2 km / Nord
Natura 2000	ZPS FR5310050 « Baie de Saint-Brieuc – Est »	2 km / Nord
	ZSC FR5300066 « Baie de Saint-Brieuc – Est »	2 km / Nord
Réserve naturelle nationale	FR3600140 « Baie de Saint-Brieuc »	2 km / Nord

II.2. ZNIEFF de type 1

Trois ZNIEFF de type 1 sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site (cf. Figure 6). Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n° 530002421 « Dunes de Bon Abri », de la ZNIEFF de type 1 n° 530010397 « Côte rocheuse de la presqu'île d'Hillion » et de la ZNIEFF de type 1 n° 530002422 « Herbus de l'anse d'Yffiniac ».

1. ZNIEFF de type 1 n°530002421 « Dunes de Bon Abri »

D'une superficie de 52,18 ha, cette ZNIEFF est un petit massif dunaire quasiment unique en Baie de Saint Brieuc. Le site présente une succession d'habitats favorables à une diversité biologique avec un haut de plage à Soude et Cakile, une dune mobile à Chiendent et Oyat avec *Eryngium maritimum*, une dune grise fixée septentrionale à Koelérie blanchâtre, des dépressions arrière-dunaires et une dune boisée. En retrait de la zone dunaire, le périmètre comprend également une chênaie-frênaie littorale à Garance voyageuse et Fragon.

De nombreuses espèces protégées ont été recensées dans ce milieu naturel notamment des amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué, Triton ponctué), des oiseaux (Bruant zizi, l'Hypolaïs polyglotte) et des végétaux (Orchis oublié, Verpe conique, Silène conique, Vulpie ambiguë, Luzerne naine).

2. ZNIEFF de type 1 n° 530010397 « Côte rocheuse de la presqu'île d'Hillion »

Cette ZNIEFF, d'une surface d'environ 44,54 ha, est composée de côtes rocheuses accueillant de la végétation des rochers et les pelouses aérolines des pointes et falaises. Quelques éléments de landes littorales sont également présents. On trouve notamment des secteurs plus prairiaux sur replats et des fourrés à ajonc d'Europe ou prunelliers voire ronciers.

Les espèces déterminantes de cette zone sont des oiseaux et des phanérogames. Il y a en effet deux espèces d'oiseaux déterminantes, la Fauvette pitchou et la Tadorne du Belon et cinq espèces de phanérogames, l'Astérolinon, la Chlorette, la Fétuque d'Armorique, la Parentucelle à larges feuilles ainsi que le Scandix Peigne-de-Vénus.

3. ZNIEFF de type 1 n° 530002422 « Herbus de l'anse d'Yffiniac »

Cette ZNIEFF, d'une surface d'environ 212 ha comporte le marais d'Yffiniac et représente, après la baie du Mont-Saint-Michel, le plus vaste ensemble de prés salés de la côte Nord Armoricaïne. C'est une association de prés salés de fond d'anse. Beaucoup d'oiseaux hivernants de la baie de Saint-Brieuc trouvent refuge dans ces prés salés.

De nombreuses espèces déterminantes d'oiseaux sont également présentes, 18 en tout, on y trouve donc : Phragmite des joncs, Canard pilet, Canard siffleur, Canard chipeau, Tournepiere à collier, Bernache cravant, Bécasseau variable, Bécasseau maubèche, Grand Gravelot, Huîtrier pie, Barge rousse, Macreuse noire, Bergeronnette printanière, Courlis cendré, Chevalier combattant, Pluvier argenté, Tadorne de Belon et Chevalier gambette. Une espèce de poisson est également déterminante, il s'agit de l'Anguille d'Europe.

Pour ce qui est de la flore, seule une espèce de Phanérogame est déterminante sur cette zone ZNIEFF de type 1, l'Arroche à long pédonculé.



Figure 5 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 du secteur d'étude

II.3. ZNIEFF de type 2

Une seule ZNIEFF de type 2 est présente dans un rayon de 5 km autour du site (*cf. Figure 6*). Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 n° 530002420 « Baie de Saint-Brieuc ».

D'une superficie de 3789 ha, cette ZNIEFF de type 2 couvre l'ensemble du fond de baie entre les communes de Plérin et de Pléneuf-Val-André. C'est un important espace sédimentaire, principalement sableux, et 5^{ème} baie au monde pour l'amplitude de ses marées. La zone est un lieu de nourrissage et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux hivernants ou en étape migratoire. La presqu'île d'Hillion sépare la zone en deux anses, l'une occupée par une vasière et un pré-salé, l'autre accueillant un site dunaire.

Quatre espèces déterminantes d'amphibiens y ont été recensées, le Crapaud calamite, la Rainette verte, le Pélodyte ponctué et la Grenouille agile. Le Lucane Cerf-volant, Coléoptère déterminant et protégé est également présent sur la zone. On trouve aussi trois espèces de lépidoptères sont également présentes, le Grand mars changeant, l'Ecaille chinée et le Machaon. Le Rat des moissons a également été recensé. A cela s'ajoutent : trois espèces d'odonates (Cordulégastre annelé, Leste sauvage, Leste verdoyant), vingt-trois espèces d'oiseaux (Tadorne de Belon, Chevalier gambette, Courlis cendré, Macreuse noire, etc.), quatre espèces d'orthoptères (Conocéphale des Roseaux, Gomphocère tacheté, Grillon manchois et Grillon des marais) deux espèces de Poissons (Anguille d'Europe et Lamproie marine) et une espèce de reptiles (Coronelle lisse).

Pour ce qui est de la flore déterminante dans la ZNIEFF, ont été recensées, quatre espèces d'ascomycètes dont la Verpe conique, quatre espèces de basidiomycètes dont l'Alnicole à odeur de géranium, et vingt-sept espèces de Phanérogames dont l'Astérolinon, la Petite centaurée délicate, le Gaillet faible et l'Ophrys abeille.



Figure 6 : Localisation du site vis-à-vis des ZNIEFF de type 2 du secteur d'étude

II.4. Zones Natura 2000

Deux zones Natura 2000 sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site d'étude, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5310050 « Baie de Saint-Brieuc – Est » et de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR5300066 « Baie de Saint-Brieuc – Est ».

1. ZPS FR5310050 « Baie de Saint-Brieuc – Est »

Cette zone Natura 2000, d'une surface d'environ 13 500 ha et située à environ 2 km au Nord du projet, est une zone humide littorale d'un grand intérêt, tout particulièrement en période internuptiale au niveau des anatidés, des limicoles et des laridés, tant du point de vue de la diversité spécifique que des effectifs présents. C'est notamment un très important site d'hivernage et une escale migratoire intéressante pour ces oiseaux.

L'attractivité du site pour ces oiseaux est principalement liée à la forte productivité biologique des milieux (estuaires, marais maritimes et vasières), qui leur fournissent d'importantes ressources alimentaires.

Cette ZPS présente un intérêt majeur pour l'hivernage de plusieurs espèces d'anatidés et de limicoles, dont la Bernache cravant (*Branta bernicla*), le Canard siffleur (*Anas penelope*) et le Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*). Elle accueille aussi, entres autres, le Héron cendré, le Faucon pèlerin et le Martin-pêcheur d'Europe.

Le site de la Baie de Saint-Brieuc est une halte migratoire au printemps et à l'automne pour une grande diversité d'espèces, en particulier pour les canards et les échassiers attirés par les importantes ressources alimentaires qu'offrent la Baie de Saint-Brieuc et son vaste estran.

Quatre grands types de facteurs anthropiques pouvant exercer une influence sur l'avifaune ont été identifiés par l'équipe technique de la réserve naturelle :

- les dérangements,
- les prélèvements sur les ressources,
- la modification des habitats par les aménagements,
- la dégradation des habitats.

2. ZSC FR5300066 « Baie de Saint-Brieuc – Est »

Cette zone Natura 2000, d'une surface d'environ 14 400 ha et située à environ 2 km au Nord du projet, constitue une entité de fond de baie qui s'étend de l'anse de Morieux à l'Ouest à la Pointe d'Erquy à l'Est.

Le site constitue une portion représentative de la vaste échancrure formée par la baie de Saint-Brieuc qui se distingue du contexte de la Manche par son mode abrité et une couverture sédimentaire importante au sud des Lézons. Il est commun avec un site proposé au titre de la directive oiseaux.

Le fond de la baie d'Yffiniac et de l'anse de Morieux (estran) abrite des prés-salés atlantiques accompagnés de végétation annuelle à salicornes et de prairies pionnières à spartines (le plus vaste ensemble de marais maritimes des Côtes-d'Armor).

Les landes sèches atlantiques des sommets de falaise, les formations vivaces des plages de galets, ainsi que la dune fixée de Bon-Abri et les placages sablo-calcaires de Saint-Maurice sont quelques-unes des phytocénoses remarquables de cette ZSC.

Ils subsistent des menaces externes comme la qualité des eaux issues du bassin versant (taux élevés de nitrates, algues vertes). Des programmes spécifiques sont mis en œuvre par ailleurs pour diminuer les excès de nitrates.

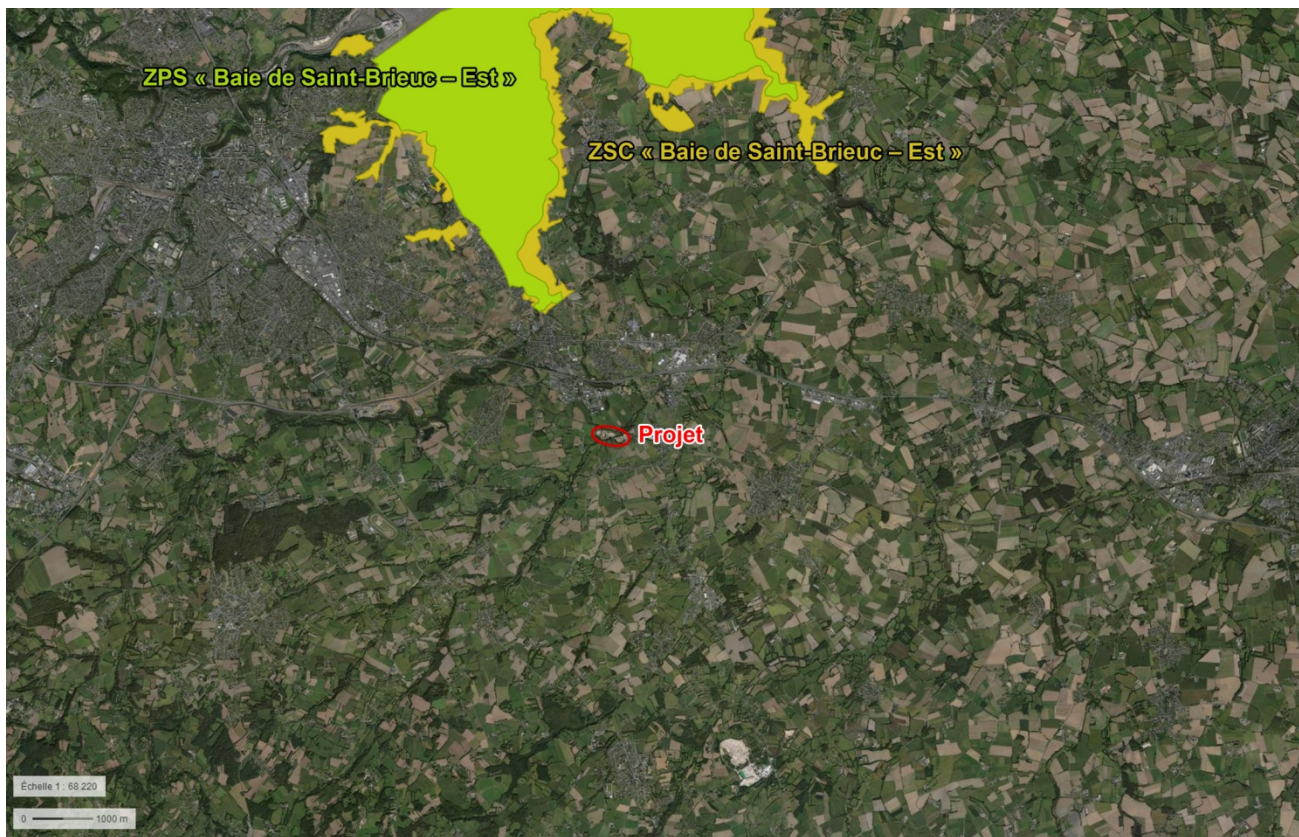


Figure 7 : Localisation du site vis-à-vis des zones Natura 2000 du secteur d'étude

II.5. Réserve naturelle nationale FR3600140 « Baie de Saint-Brieuc »

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN), d'une surface d'environ 390 000 ha, est présente dans le périmètre d'étude (2 km / Nord). Il s'agit de la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, partageant les mêmes caractéristiques que la zone Natura 2000 ZSC FR5300066 « Baie de Saint-Brieuc - Est » décrite précédemment.



Figure 8 : Localisation du site vis-à-vis de la RNN du secteur d'étude

II.6. Autres types de zones

Dans un rayon de 5 km autour du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT, il n'est pas recensé de :

- Arrêté de protection de biotope.
- ENS (Espace Naturel Sensible).
- Parc national.
- Parc naturel régional.
- Réserve de biosphère.

II.6. Bilan du patrimoine naturel local aux abords du site

Les zones protégées les plus proches autour du site du Pont Pin sont les ZSC et ZPS « Baie de Saint-Brieuc – Est ». Celles-ci sont localisées à environ 2 km au Nord du site.

Dans le cadre de la réalisation des inventaires naturalistes de la présente étude, les espèces terrestres protégées recensées au sein de ces zones protégées ainsi que celles ayant justifiées le classement des zones naturelles périphériques ont en priorité été recherchées.

III. Trame verte et bleue du secteur

III.1. Définition

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire. Elle a pour objectifs :

- de freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines,
- d'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

III.2. Application à l'échelle régionale : le SRCE Bretagne

A l'échelle de la région de Bretagne, les travaux d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ont débuté au printemps 2011.

Suite aux avis du Comité Régional de la Trame Verte et Bleue (rendu le 21 octobre 2014), de l'autorité environnementale (rendu le 18 février 2015), aux consultations du public (enquête publique du 16 juin au 17 juillet 2015), le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Bretagne a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après son approbation en Conseil régional le 16 octobre 2015.

Ainsi, le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Bretagne adopté se compose :

- d'un résumé non technique,
- d'un rapport incluant la méthodologie d'élaboration du SRCE, la description des grandes continuités régionales et l'analyse des continuités interrégionales, le plan d'action stratégique et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SRCE,
- un atlas cartographique qui comprend :
 - o une notice d'interprétation des cartes de la TVB régionale,
 - o un atlas au 1/100 000^{ème} des continuités écologiques régionales,
 - o un atlas au 1/100 000^{ème} des objectifs d'amélioration ou de préservation des continuités écologiques régionales,
 - o trois cartes schématiques représentant : les continuités écologiques, les objectifs d'amélioration ou de préservation de ces continuités écologiques - les objectifs d'amélioration ou de préservation de ces continuités écologiques - les éléments de fragmentation.

Ainsi, il ressort de l'analyse des documents que les principales caractéristiques des continuités écologiques recensées sur le territoire de Bretagne reposent sur :

- la façade littorale atlantique,
- des vastes zones humides, principalement gérées par les activités d'élevage ou de saliculture,
- la vallée de la Loire et son estuaire, axe structurant de plusieurs continuités : oiseaux, espèces aquatiques, milieux ouverts singuliers, etc.,
- un réseau hydrographique dense et une multitude de petites zones humides associées,

- une occupation du sol formant une mosaïque d'espaces artificialisés ou naturels,
- une prépondérance du bocage de qualité variable,
- des milieux forestiers peu présents, concentrés sur la partie Est de la région.

En termes de réservoirs de biodiversité, soit un espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie, six sous-trames ont été identifiées :

- milieux bocagers,
- milieux boisés,
- milieux littoraux,
- milieux humides,
- milieux aquatiques,
- milieux ouverts particuliers secs (pelouses calcaires, landes, etc.).

Ces réservoirs, regroupés selon le type de trame (verte et bleue, sous-trame bocagère) sont représentés sur la cartographie suivante, tirée des documents de présentation du SRCE de Bretagne.

Le SRCE identifie les corridors écologiques à l'échelle de la région. Ces corridors correspondent à un ensemble plus ou moins continu de milieux favorables à la vie et au déplacement des espèces végétales et animales.

La caractérisation des corridors écologiques est basée sur l'interprétation visuelle de données paysagères et d'occupation du sol ainsi que l'expertise locale, notamment des chasseurs et des naturalistes.

Les corridors traduisent la perméabilité d'un secteur donné. Cette approche limitée qui a abouti à des contours grossiers devra être précisée aux échelles locales à partir de connaissances plus précises.

La carte schématique ci-après indique les éléments de continuités écologiques ainsi que les éléments de fragmentation potentiels à l'échelle 1/100 000ème.

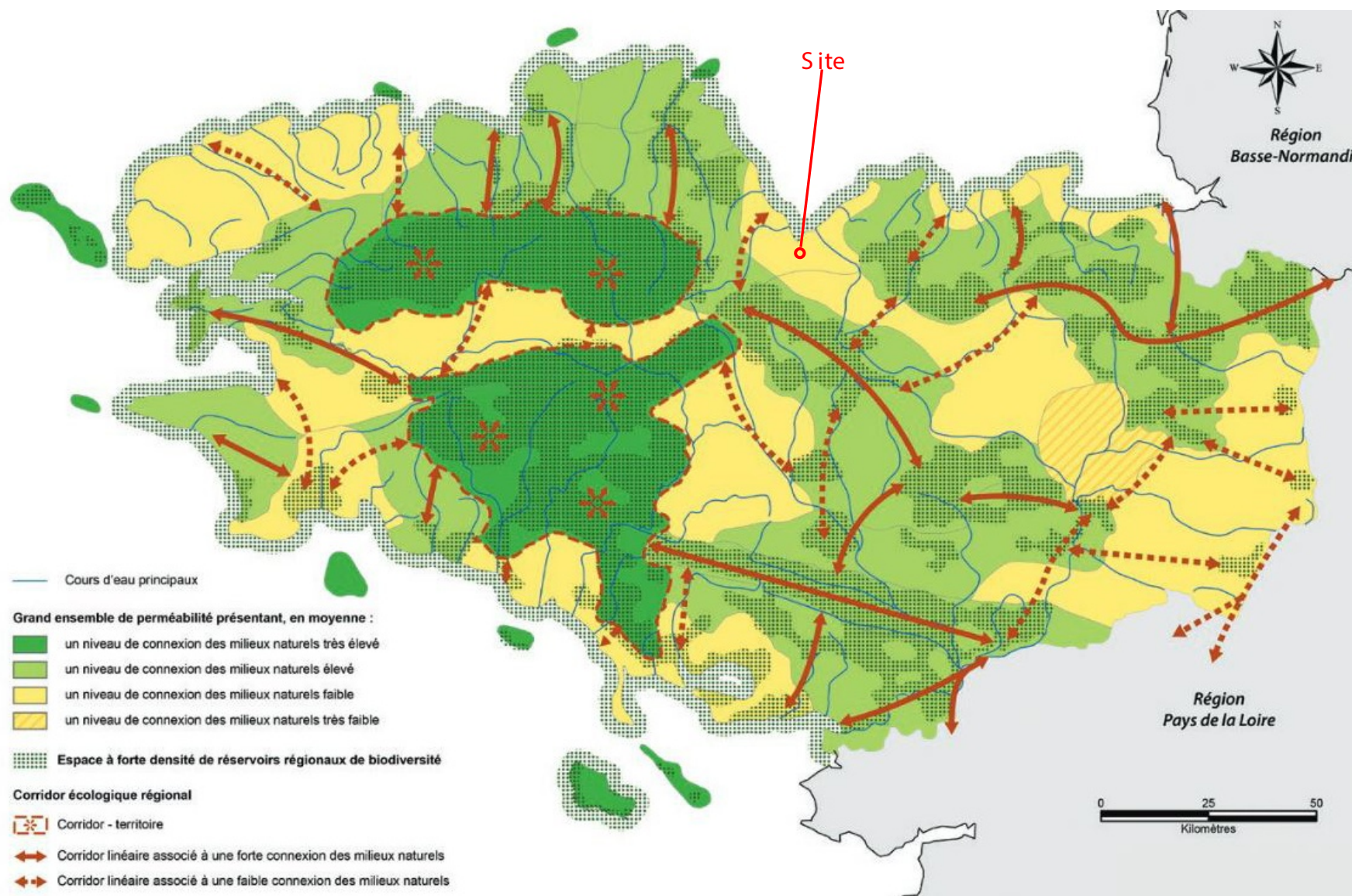


Figure 9 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue pour la région Bretagne

A la lecture de ce document, il apparaît que le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT se situe dans une zone où le niveau des connexions entre les milieux naturels est faible. Il n'est pas localisé dans un corridor ou un réservoir écologique régional.

III.3. Application à l'échelle intercommunale

Le site du Pont-Pin est concerné par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Brieuc. Ce schéma intègre, dans ses éléments cartographiques du document d'orientations et d'objectifs, une cartographie de la trame verte et bleue.

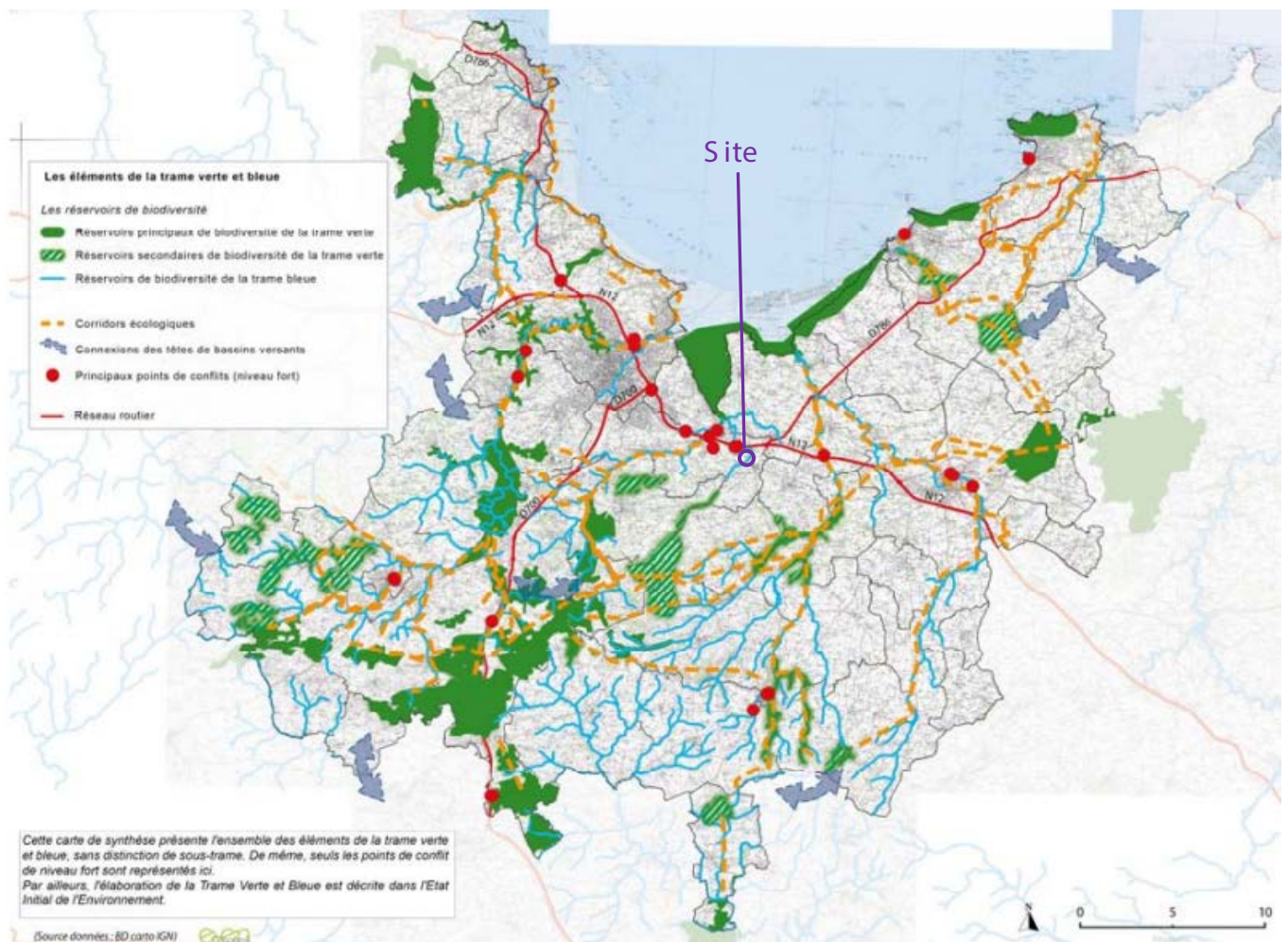


Figure 10 : Cartographie de synthèse de la Trame Verte et Bleue du SCoT du pays de Saint-Brieuc

Au regard des éléments de la trame verte et bleue du SCoT du pays de Saint-Brieuc, on constate que le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité de la trame bleue. En revanche, aucun corridor écologique n'a été recensé dans l'emprise du site ou ses abords.

III.4. Application à l'échelle locale : Corridors biologiques du secteur d'étude

Le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT s'inscrit dans un environnement rural bocager marqué par la présence de la voie ferrée Saint-Brieuc / Rennes. La carte ci-après permet d'apprécier les corridors biologiques présents dans l'environnement local du site.

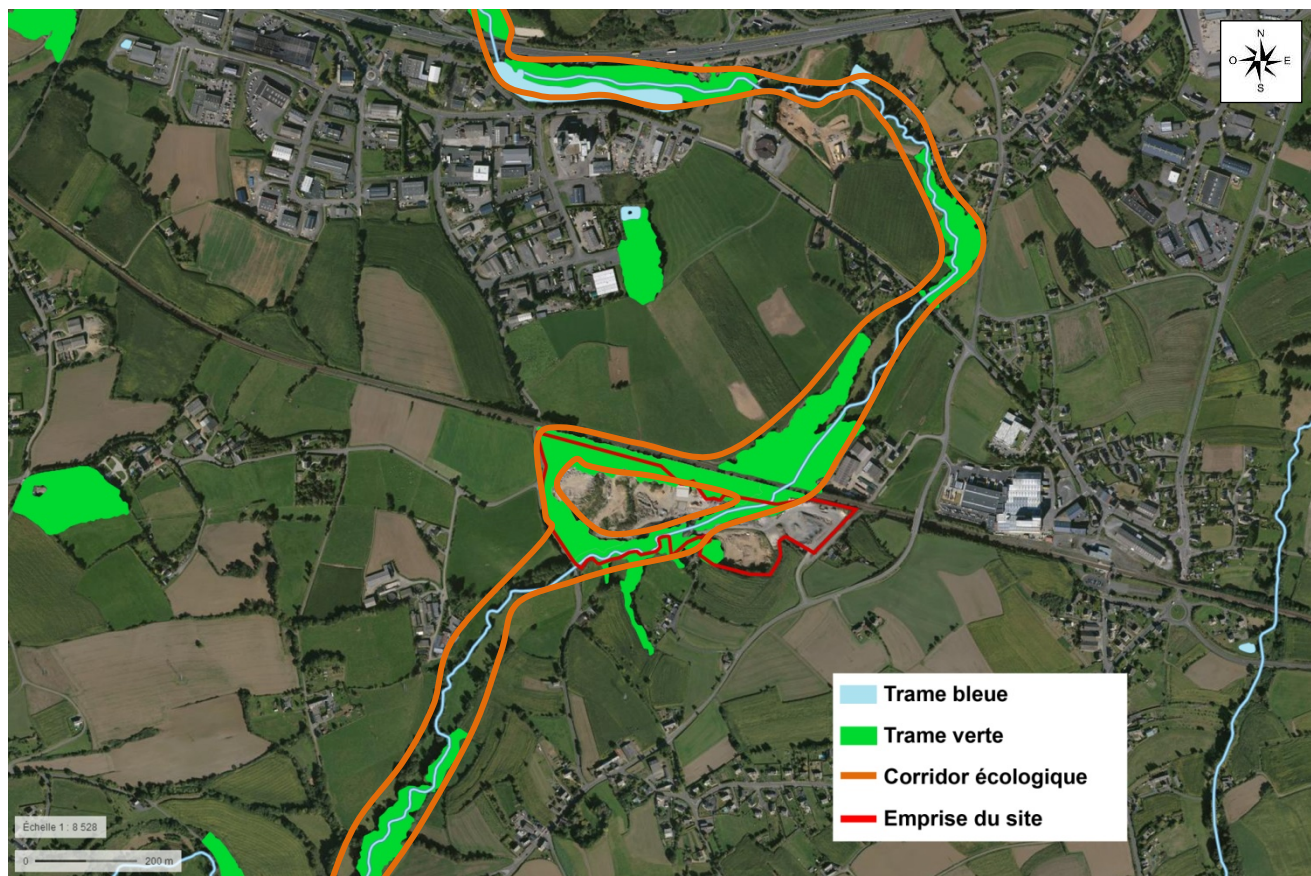


Figure 11 : Trame verte et bleue locale

Au niveau local, le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est localisé (cf. Figure 8) au sein d'un corridor écologique de la trame verte et bleue. Ce corridor est lié au passage du ruisseau de la Touche au sein du site.

Les boisements et les friches présentes sur le site permettent aux espèces de circuler facilement.

III.5. Bilan des interactions du site avec la trame verte et bleue du secteur

L'emprise du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est située au sein d'un réservoir de biodiversité de la trame bleue identifié par le SCoT du Pays de Saint-Brieuc.

A l'échelle locale, l'emprise du site est localisée à proximité d'un corridor écologique de la trame verte et bleue lié au passage d'un ruisseau au sein du site.

Partie 3 - Diagnostic écologique du site

I. Contexte réglementaire

Les contraintes réglementaires identifiées s'appuient sur les textes en vigueur au moment de la rédaction de la présente étude. Ont ainsi été utilisés :

Pour la flore :

- ✓ La Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (B.D.N.F.F., www.tela-botanica.org) pour caractériser les espèces floristiques.
- ✓ La liste nationale des espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté du 20/01/82 modifié par celui du 31/08/95), l'Annexe I de la Convention de Berne ainsi que l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».
- ✓ La liste régionale des espèces végétales protégées en région Bretagne (Arrêté du 23 juillet 1987) complétant la liste nationale.

Pour la faune :

- ✓ Oiseaux : La Directive « Oiseaux » Annexe I et définition du critère de rareté au niveau régional d'après l'Atlas Régional, les Listes Rouges nationale et internationale.
- ✓ Mammifères : Le Livre Rouge de la faune menacée de France, les Annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 23 Avril 2007).
- ✓ Reptiles et Amphibiens : Annexes II ou IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », le Livre Rouge de la faune menacée de France, la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 19 Novembre 2007).
- ✓ Insectes : Annexes II ou IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », la liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale (Arrêté du 23 Avril 2007).
- ✓ Vertébrés : Arrêté du 9 Août 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Concernant les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de la typologie CORINE BIOTOPES (BISSARDON M et al, 1997), référentiel de l'ensemble des habitats naturels présents en France et en Europe.

Le cas échéant, ce code a été complété par la typologie NATURA 2000 de l'Annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE (dite Directive « Habitats-Faune-Flore »). Parmi ces habitats d'intérêt européen, ceux complétés d'un astérisque possèdent une forte valeur patrimoniale et sont considérés à ce titre comme « prioritaires ».

II. Définition de l'aire d'étude

La réalisation d'une étude faune-flore-habitats s'accompagne au préalable de la définition d'une aire d'étude à prospecter. Dans le cas présent, étant donné qu'il s'agit d'un renouvellement d'exploitation sans modification du périmètre du site, la définition de cette aire d'étude a tenu compte uniquement de l'emprise du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT. Des recherches bibliographiques ont également permis d'analyser le contexte environnemental du secteur.

L'aire à prospecter représente ainsi une superficie de 9,09 ha.

L'aire d'étude a été parcourue au cours de cinq passages naturalistes réalisés entre 2010 et 2019. Certains secteurs n'ont pu être prospectés de par la végétation dense.

La figure ci-après localise le secteur étudié.



Figure 12 : Aire d'étude du site

Les inventaires ont été réalisés par des prospections de l'aire d'étude, en marchant lentement et en notant, au fur et à mesure des rencontres, chaque observation, toujours associée à une date et à une localité. Dans le cas présent, les recherches se sont focalisées sur la détermination des habitats et des espèces protégés.

Néanmoins, afin de comprendre les enjeux et l'organisation des cortèges biologiques présents, la totalité des espèces contactées au cours des prospections naturalistes a été relevée.

L'intégralité des espèces floristiques contactées lors des inventaires est notée dans la présente étude (cf. *Annexe III*).

L'étude a également permis l'élaboration de cartographies localisant les habitats naturels et les espèces protégées rencontrés dans l'aire d'étude du site (cf. *Annexes I et II*).

III. Périodes d'observation

L'emprise du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT a fait l'objet d'inventaires naturalistes entre 2018 et 2019 permettant l'établissement d'un diagnostic écologique du secteur d'étude. Le détail des prospections naturalistes réalisées à ce jour sur les terrains du site est présenté dans le tableau suivant.

De plus, le site du Pont Pin a fait l'objet d'un diagnostic écologique en 2010, avec un passage naturaliste, pour la modification de ses conditions d'exploitation.

Tableau 2 : Prospections terrains réalisées à ce jour sur l'aire d'étude du site

Date des investigations	Diurne	Nocturne	Météo	Prestataire	Objet
11/05/2010	X	-	-	AXE	Mammifères (hors chiroptères) Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
25/09/2018	X	X	Ensoleillé vent modéré 9°C à 16°C	AXE	Mammifères Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
08/03/2019	X	-	Nuageux à ensoleillé vent faible 7°C à 11°C	AXE	Mammifères (hors chiroptères) Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
06/05/2019	X	X	Ensoleillé vent faible 9°C à 15°C	AXE	Mammifères Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
05/06/2019	X	X	Ensoleillé à pluvieux vent faible 12°C à 17°C	AXE	Mammifères Oiseaux Amphibiens Reptiles Insectes Flore
Total nombre de passages effectués à ce jour					4
dont passage diurne					4
dont passage nocturne					2

Les dates précises des passages ont été choisies en fonction de l'évolution des conditions météorologiques (température notamment) et des facteurs climatiques (ensoleillement, vent).

Les observations diurnes ont été réalisées en tout début (levée de soleil) et en fin de journée (crépuscule) afin de faciliter la reconnaissance de certains taxons (oiseaux, reptiles et amphibiens).

Les observations nocturnes ont été menées sur une durée moyenne de 2h après le coucher du soleil.

Lors de ces observations, les espèces faunistiques ont été recensées et leurs comportements définis afin d'analyser ultérieurement l'utilisation de l'aire d'étude par ces espèces. Une visite des refuges potentiels pour la faune a parallèlement été réalisée sans détérioration de ceux-ci. Chaque individu faunistique observé a été le moins possible dérangé par les passages des experts naturalistes.

IV. Méthodologies d'inventaires

L'aire d'étude du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT a fait l'objet d'inventaires floristiques et faunistiques. Les méthodologies d'inventaires appliquées pour chaque taxon étudié sont détaillées ci-après.

IV.1. Inventaires floristiques

Les inventaires floristiques ont été conduits dans l'optique de révéler la biodiversité floristique globale du site afin de dégager les principaux enjeux écologiques et d'identifier les différents habitats présents dans l'aire d'étude du site.

Les données floristiques sont issues d'inventaires botaniques réalisés par milieux homogènes. Chaque milieu homogène a fait l'objet de relevés phytocénologiques (liste simple d'espèces), préférés aux relevés phytosociologiques d'avantage utilisés pour la caractérisation et l'analyse des habitats naturels. Une recherche d'espèces patrimoniales a systématiquement été réalisée dès caractérisation de formations végétales originales ou à fort potentiel écologique.

Les inventaires floristiques de la présente étude ont été effectués en 2010, 2018 et 2019.

IV.2. Inventaires faunistiques

Les principaux taxons étudiés dans l'aire d'étude du site ont été choisis en fonction des potentialités d'accueil du secteur. Parmi eux ont été retenus : les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les insectes dont odonates, coléoptères et lépidoptères.

La méthodologie d'inventaire utilisée pour chaque taxon fait l'objet des paragraphes ci-après.

✓ Amphibiens

Dans un premier temps, la recherche des amphibiens a consisté en un repérage des milieux aquatiques présents au sein du site.

Dans un second temps, des prospections de terrain ont été effectuées pour chaque milieu aquatique identifié. La recherche des amphibiens s'est déroulée comme suit :

- En journée : les berges des milieux aquatiques ont été parcourues afin de comptabiliser les pontes et les adultes éventuels. Un échantillonnage des amphibiens a également été effectué à l'aide d'une épuisette. En moyenne un coup d'épuisette tous les 5/10 mètres en fonction de la présence d'eau et de sa profondeur.
- En période nocturne : un enregistrement du chant, à l'aide d'un micro enregistreur H2next Handy Recorder, pour identification et confirmation ultérieure a été réalisé. Cet enregistrement a été couplé à un comptage à la lampe torche des individus à l'eau.

✓ Reptiles

Les reptiles, dont l'activité dépend de la chaleur extérieure, ne peuvent être actifs lorsque la température est trop basse et doivent donc, comme les amphibiens, hiberner dans les régions les plus froides.

Par ailleurs, en période d'activités, la majorité des reptiles sont diurnes, mais d'autres sont actifs que le soir ou la nuit.

Ceux qui sont diurnes sont souvent plus visibles le matin et retournent à l'abri en milieu de journée pour ressortir en fin d'après-midi, en particulier quand il fait chaud. Dans des conditions plus fraîches, le pic d'activité se situe souvent en milieu de journée.

Dans le cadre de la présente étude, la recherche des reptiles a été effectuée tout au long de la journée mais en ciblant préférentiellement les heures matinales et de soirée.

Chaque passage a consisté à réaliser un parcours sur l'ensemble des habitats présents de l'aire d'étude, en inspectant systématiquement les abris (amas de pierres, souches, cavités...).

✓ Oiseaux

Dans le cadre de la présente étude, ont systématiquement été relevés et notés les oiseaux observés à l'œil nu à l'aide de jumelles, ainsi que les oiseaux entendus et identifiés avec certitude.

Les relevés ont été effectués préférentiellement entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (suite au choris matinal). Ces relevés ont été complétés par des écoutes nocturnes effectuées au cours du passage chiroptérologique. Le cas échéant, ces écoutes ont été enregistrées à l'aide d'un micro enregistreur H2next Handy Recorder afin de permettre leur identification ou confirmation ultérieure.

✓ Insectes

Les inventaires entomologiques ont concerné les odonates, les lépidoptères et les coléoptères.

▪ Les Odonates

Pour les odonates, l'aire d'étude a été parcourue aléatoirement en privilégiant notamment, les points d'eau, les bordures de boisements et les friches.

Chaque passage a, dans la mesure du possible, été réalisé dans des conditions optimales d'observation (peu de vent, temps sec). La détermination des individus a été faite à vue ou à défaut par capture au filet.

▪ Les Lépidoptères

La recherche des lépidoptères a consisté à parcourir l'aire d'étude du site en accentuant l'effort de prospection dans les habitats préférentiels (secteurs riches en plantes nectarifères notamment).

Ont été pris en compte tous les lépidoptères rhopalocères dont les adultes sont facilement reconnaissables à distance. En cas de nécessité, une capture au filet a été réalisée pour les individus jugés douteux afin de confirmer leur détermination.

Les recherches se sont concentrées principalement sur la plage horaire 10h-18h dans des conditions météorologiques favorables (couverture nuageuse faible, peu de vent, température d'au moins 13°C).

▪ Les Coléoptères

La recherche des coléoptères saproxyliques a consisté en l'inspection des arbres présents dans l'aire d'étude du site. Les troncs ont été prospectés afin de révéler la présence éventuelle d'attaques de larves saproxyliques ou d'individus adultes.

Cette recherche a été complétée par une observation crépusculaire. Certains adultes de coléoptères saproxyliques sont en effet plus actifs à la tombée du jour qu'en journée. C'est le cas notamment du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

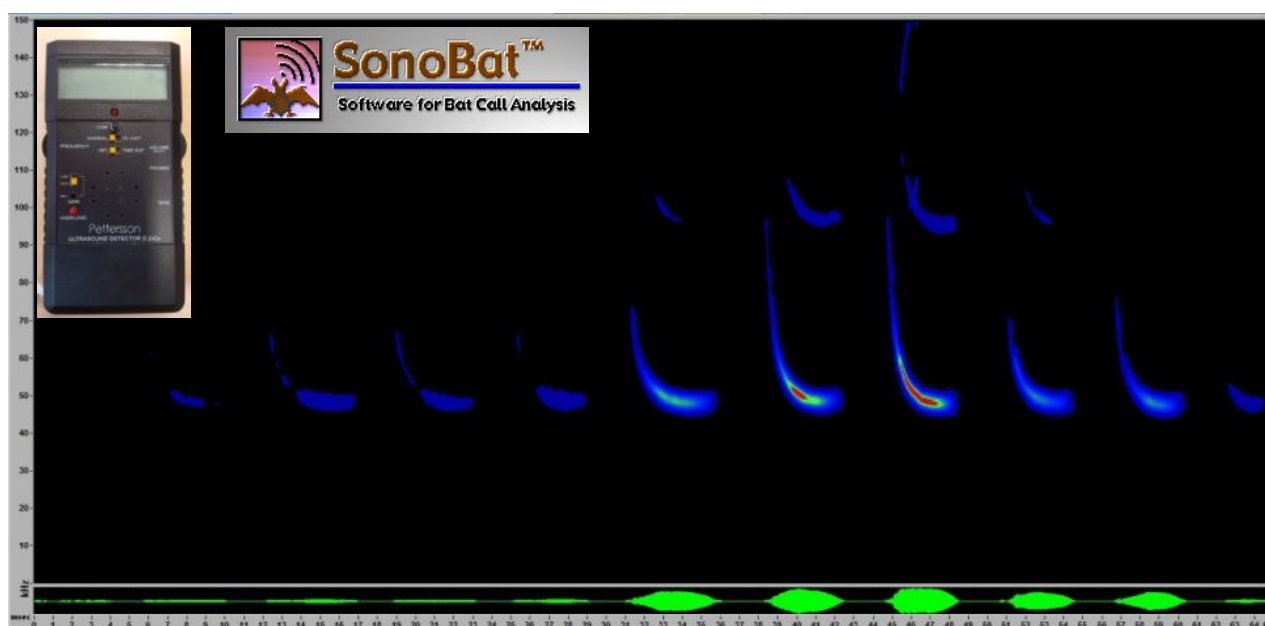
✓ Mammifères

Afin de déceler la présence de mammifères terrestres, un parcours systématique de l'aire d'étude a été réalisé afin de permettre un inventaire des individus et de rechercher les indices de présence éventuels (empreintes, déjections, terriers...). Ces investigations ont été effectuées à chaque intervention de terrain.

Concernant les chiroptères, des écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrason Pettersson D240X ont été effectuées. Les milieux attractifs pour ces espèces ont été prospectés en priorité, comme les bordures de boisements et le ruisseau du site. Les écoutes ont été effectuées en début de soirée, à la tombée du jour et sur une durée moyenne de 2h.

L'analyse des écoutes a été réalisée via le logiciel Sonobat (version 2.9.8).

Exemple d'écoute nocturne réalisée à l'aide du détecteur à ultrason Pettersson D240X.
Les données récoltées sont analysées via le logiciel Sonobat (version 2.9.8)



Ces écoutes ont été couplées à une recherche en journée des gîtes potentiels pour les chauves-souris présents dans l'aire d'étude du site. Ont notamment été recherchés, les fissures étroites dans les rochers, les trous d'arbres et les décollements d'écorce.

V. Bilan des inventaires naturalistes

Les résultats des inventaires naturalistes menés en 2010, 2018 et 2019 dans l'aire d'étude du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT font l'objet des paragraphes suivants.

V.1. Habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude du site

Plusieurs milieux naturels ont été recensés dans le secteur d'étude. Les observations sur le terrain ainsi que les relevés phytocénologiques ont permis de caractériser différents types d'habitats selon la typologie de référence CORINE Biotope (CB).

Les habitats rencontrés dans le secteur d'étude sont identifiés dans le tableau et la figure ci-après.

Tableau 3 : Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare
22.1 / 24.1 Eaux douces / Lits de rivières	0,10
84.2 Bordures de haies	1,16
87.1 Terrains en friche	1,63
86.41 / 87.2 Carrières / Zones rudérales	6,20

9,09

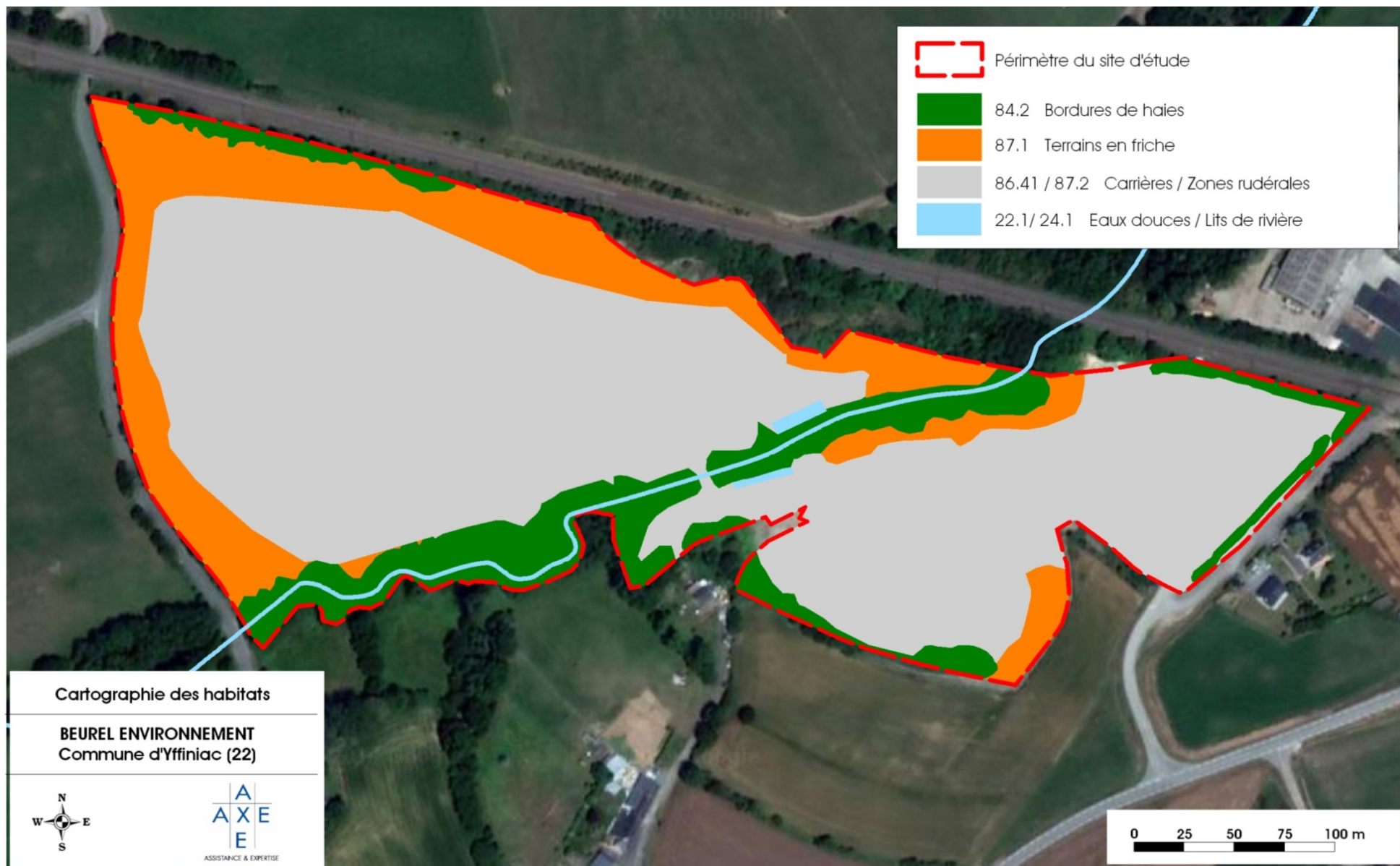


Figure 13 : Cartographie des habitats

1. Descriptif des habitats

Le descriptif de ces habitats ainsi que les espèces floristiques associées sont présentés dans les pages suivantes.

A. Eaux douces / Lits de rivières (CB 22.1 / CB 24.1)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare
22.1 / 24.1 Eaux douces / Lits de rivières	0,10

Un ruisseau est présent sur le site, traversant d'Ouest en Est le secteur. Ce ruisseau (ruisseau de la Touche) a un faible débit et n'accueille pas de végétation spécifique.



Ruisseau présent dans l'emprise du site

Le secteur d'étude accueille deux points d'eau liés aux activités du site du Pont Pin. Ce sont des bassins pour traiter les eaux pluviales du site avant qu'elles ne soient rejetées dans le ruisseau. Le bassin au Nord du site a des berges abruptes alors que le bassin au Sud dispose d'une berge en pente douce favorable à la présence d'amphibiens.

B. Bordure de haies (CB 84.2)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare
84.2 Bordures de haies	1,16

Des boisements sont présents principalement le long du ruisseau du secteur d'étude. Ils sont composés notamment de Peuplier noir (*Populus nigra*), de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Châtaigner commun (*Castanea sativa*), de Prunellier (*Prunus spinosa*) et de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).



Boisement présent sur le site de Pont Pin

C. Terrains en friche (CB 87.1)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare
87.1 Terrains en friche	1,63

Des friches sont présentes principalement à l'Ouest du secteur d'étude. Ces terrains sont colonisés par des espèces pionnières telles que l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).



Friche présente sur le site de Pont Pin

D. Carrières / Zones rudérales (CB 86.41 / 87.2)

Habitats rencontrés dans l'aire d'étude du site	Surface en hectare
86.41 / 87.2 Carrières / Zones rudérales	6,20

Les zones d'activités du site du Pont Pin sont représentées par des zones décapées et des zones de stockage de matériaux permettant le développement de plantes rudérales, comme le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la Mauve alcée (*Malva alcea*), la Cymbalaire (*Cymbalaria muralis*) et la Jasione des montagnes (*Jasione montana*).



Zone décapée présente sur le site de Pont Pin



Zone de stockage de déchets inertes



Zone de stockage d'amiante



Plateforme de stockage et bâtiments

2. Bilan des habitats recensés

Le site du Pont Pin s'inscrit dans un environnement à dominante agricole.

Les terrains du site du Pont Pin sont marqués par la présence des activités de la société BEUREL ENVIRONNEMENT.

Les habitats recensés dans l'aire d'étude sont communs. L'environnement local du site ne comprend pas d'habitats communautaires.

*L'intérêt écologique du secteur d'étude repose ici sur la présence de **friches** et de **zones décapées** contrastant avec les espaces agricoles bocagers locaux. Cette mosaïque de milieux offre un panel d'habitats susceptibles d'accueillir une faune tout aussi diversifiée.*

Il est souligné toutefois qu'aucun habitat d'intérêt européen n'a été recensé dans l'aire d'étude du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT. Les habitats inventoriés sont communs dans le département des Côtes-d'Armor.

V.2. Bilan des inventaires botaniques

Les inventaires floristiques ont été réalisés sur l'ensemble du site. Au cours de cette étude, 84 espèces végétales ont été recensées. Les espèces floristiques inventoriées sont consultables en Annexe III de la présente étude.

Les espèces floristiques recensées sont communes dans la région.

De par les activités du site du Pont Pin, la diversité floristique se concentre principalement en marge de celle-ci. Les cortèges floristiques observables sont ainsi essentiellement associés à des milieux pionniers.

A contrario, les boisements du secteur d'étude présentent un cortège floristique différent marqué par la présence d'espèces arborées.

Aucune espèce floristique bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée au sein du secteur étudié. Les espèces floristiques rencontrées sont communes et ne présentent aucun intérêt patrimonial particulier.

V.3. Bilan des inventaires faunistiques

Les résultats des investigations naturalistes sont présentés ci-après par groupe taxonomique. La localisation des espèces protégées recensées dans l'aire d'étude est présentée sur la figure ci-après. Une version A3 de la cartographie des espèces protégées est consultable en *Annexe II* de la présente étude.



Figure 14 : Cartographie des espèces protégées

1. Amphibiens

Les espèces d'amphibiens observées dans le cadre de la présente étude sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Espèces d'amphibiens recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom commun	LRF	LRR	Remarques
Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 - Art.3				
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	LC	LC	~ 50 têtards recensés dans le bassin au Sud du site en 2019
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	5 adultes recensés dans le bassin au Sud du site en 2019
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	NT	2 mâles chanteurs recensés en 2019 au Nord du site en 2019

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

NT : Espèce quasi-menacée.

LRR : Liste rouge des amphibiens de Bretagne.

LRF : Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine.

Les amphibiens sont protégés en France par l'arrêté du 19 novembre 2007. Parmi les espèces dont la destruction ou la perturbation dans le milieu naturel est interdite (article 3), certaines bénéficient en outre d'une protection de leurs habitats de reproduction et de repos (article 2). Les espèces inscrites à l'article 5 bénéficient d'une réglementation limitée puisque seules la mutilation et la commercialisation sont interdites.

Les espèces d'amphibiens recensées sur le site sont protégées par l'article 3 de cet arrêté (habitats de reproduction et de repos non protégés).

Les espèces d'amphibiens recensées dans l'emprise du site sont communes dans la région (mentionnées LC dans la liste rouge régionale), à l'exception du Pélodyte ponctué mentionné en « NT » (quasi-menacée) sur la liste rouge des amphibiens de Bretagne.

Le bassin au Sud du site est favorable à la reproduction de ces espèces d'amphibiens.

2. Reptiles

Les espèces suivantes de reptiles ont été observées dans le secteur d'étude au cours des investigations naturalistes.

Tableau 5 : Espèces de reptiles observés dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom commun	LRF	LRR	Commentaire
Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007 - Art.2				
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	2 adultes recensés en 2010 au Nord-Ouest du site 4 adultes et 1 juvénile recensés en 2019 à l'Est du site
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	1 adulte recensée en 2010 12 adultes et 2 juvéniles recensés en 2018 au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du site en 2018 et 2019
Nombre d'espèces observées				2

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRR : Liste rouge des reptiles de Bretagne.

LRF : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine.

Les reptiles sont protégés en France par l'arrêté du 19 novembre 2007. Les articles 2 et 3 de cet arrêté interdisent sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de l'espèce dans son milieu naturel. Contrairement à l'article 3, l'article 2 précise également que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce sont interdits.

Concernant l'article 4 de cet arrêté, seul est interdit, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation de l'espèce ainsi que la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel.

Le Lézard vert occidental et le Lézard des murailles sont des espèces communes dans la région, mentionnées « LC » (préoccupation mineure) par la liste rouge des reptiles de Bretagne, mais sont toutefois protégés par l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007.

Ces reptiles ont été recensés au niveau des amas de pierres (Lézard des murailles) et des friches (Lézard à deux raies) issus des activités du site du Pont Pin.



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

3. Oiseaux

Les inventaires ornithologiques réalisés dans le secteur d'étude ont permis le recensement d'un cortège avifaunistique principalement composé de passereaux.

En France, la majorité des oiseaux sont protégés au niveau national par l'arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Parmi ces oiseaux protégés, certaines présentent un intérêt patrimonial particulier. La détermination de la valeur patrimoniale d'une espèce a été établie sur la base des critères retenus dans le cadre de l'établissement d'une ZNIEFF (d'après *Elissalde-Videment et al. (2004)*).

Est considérée comme espèce patrimoniale, une espèce dont la préservation est justifiée par son état de conservation, sa vulnérabilité, sa rareté, et/ou les menaces qui pèsent sur les habitats dans lesquels l'espèce vit.

En ce sens, une espèce est dite « patrimoniale » à partir du moment où celle-ci présente un statut de conservation défavorable se traduisant par son appartenance à au moins l'une des catégories suivantes :

- Classes NT, VU, EN, CR ou EX sur la Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de France.
- Déterminante de ZNIEFF au niveau régional.
- Espèce protégée au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.
- Population nicheuse nationale signalée en déclin.

Une espèce présentant une valeur patrimoniale forte cumule au moins trois de ces critères.

Tableau 6 : Espèces d'oiseaux recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom commun	DZ	PN	DO1	ED	LRN	LRR	Espèce nicheuse		Valeur patrimoniale	Remarques		
								C	P				
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	-	En déclin	LC	LC	-	-	Faible	Recensée en 2010		
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	-	Art.3	-	En déclin	LC	LC	-	x	Faible	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	-	-	En amélioration	LC	LC	-	-	-	Recensée en 2010		
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	-	Art.3	-	Inconnue	LC	DD	-	x	-	Recensée en 2019		
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-	Stable	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	-	-	-	Stable	LC	LC	-	-	-	Recensée en 2010 et 2019		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Art.3	-	En déclin	LC	LC	-	x	Faible	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010 et 2019		
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	-	Art.3	-	En déclin	NT	VU	-	-	Moyenne	Recensée en 2010		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Art.3	-	Inconnue	LC	DD	-	-	-	Recensée en 2010 et 2019		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	-	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	-	-	Recensée en 2010		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	-	Stable	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	Art. 3	-	En amélioration	LC	NA	-	x	-	Recensée en 2019		
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	-	En amélioration	LC	DD	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	-	Art.3	-	Stable	NT	EN	-	x	Faible	Recensée en 2010		
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	Art.3	-	En déclin	LC	LC	-	x	Faible	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple-bandeau	-	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010		
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x	-	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	-	Art.3	-	En déclin	NT	LC	-	x	Moyenne	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	-	En déclin	VU	LC	-	x	Moyenne	Recensée en 2010 et 2019		
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	Art. 3	-	En déclin	LC	LC	-	x	Faible	Recensées en 2018 et 2019		
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Art.3	-	En déclin	VU	LC	-	x	Moyenne	Recensée en 2010, 2018 et 2019		
Nombre d'espèces observées	25									Nombre d'oiseaux à valeur patrimoniale		Faible	6
												Moyenne	4
												Forte	0

Statuts :

DZ : Espèces déterminantes de ZNIEFF

PN : Protection nationale (Arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009).

LRN : Listes Rouges Nationales des oiseaux nicheurs (UICN) - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

LRR : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de Bretagne - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NE* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes ; *NA* : non applicable.

ED : Evaluation Directive Oiseaux – Population nicheuse en France (MNHN).

DO1 : Annexe 1 de la Directive Oiseaux : Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979) : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

C : Espèce nicheuse certaine sur le secteur d'étude.

P : Espèce nicheuse probable sur le secteur d'étude (espèce observée en période de nidification dans un milieu favorable à sa reproduction).

Les espèces avifaunistiques rencontrées dans le secteur d'étude sont, pour l'ensemble, communes dans la région et associées aux milieux semi-fermés (friches, boisements) et aux milieux anthropisés. Sur les 25 espèces recensées dans l'aire d'étude, 18 d'entre elles sont protégées par l'article 3 de l'arrêté du 21 août 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 qui interdit la destruction des nids, des individus et leur perturbation en période de reproduction.

Quatre d'entre-elles présentent un intérêt patrimonial moyen car elles sont notamment classées comme espèce quasi-menacée (NT) ou vulnérable (VU) selon la liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de France. Elles sont également considérées comme étant en déclin en France pour certaines. Il s'agit du Goéland argenté (en vol de passage sur le site), du Tarier pâtre, de la Tourterelle des bois et du Verdier d'Europe.

Six d'entre-elles présentent un intérêt patrimonial faible dû au déclin de leur population au niveau national : l'Alouette des champs (en vol aux abords du site), la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Troglodyte mignon, le Pouillot fitis et le Pouillot véloce (*cf. Annexe II*) ou de leur statut « en danger » (NT) sur la liste rouge régionale : le Pouillot fitis (espèce observée uniquement en 2010).

Selon la Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs de Bretagne, les espèces recensées dans l'aire d'étude, trois sont considérées comme étant vulnérables ou en danger à l'échelle de la région, respectivement, le Goéland argenté et la Grande Aigrette et le Pouillot fitis.

Au regard de la présence de boisements et de friches au sein du secteur étudié, certaines de ces espèces sont susceptibles d'y nidifier.



Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

4. Insectes

Les résultats des recensements entomologiques sur le secteur d'étude sont présentés dans les paragraphes ci-après.

A. Lépidoptères rhopalocères

Les papillons rhopalocères (papillons de « jour ») observés sur le secteur d'étude sont listés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Espèces de lépidoptères rhopalocères recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	Espèce non réglementée	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	Espèce non réglementée	LC
<i>Anthocaris cardamines</i>	Aurore	Espèce non réglementée	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	Espèce non réglementée	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	Espèce non réglementée	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	Espèce non réglementée	LC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	Espèce non réglementée	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	Espèce non réglementée	LC
Nombre d'espèces observées			8

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRF : Liste rouge des lépidoptères de France métropolitaine.

Les 8 espèces de rhopalocères recensées ont été contactées principalement au sein des secteurs en friche.

Aucune de ces espèces n'est protégée ou menacée au niveau national. En effet, ces espèces sont communes en France.



Mégère (*Lasiommata megera*)

B. Odonates

Les odonates observés dans le secteur d'étude sont listés dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Espèces d'odonates recensés dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	Espèce non réglementée	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	Espèce non réglementée	LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste verte	Espèce non réglementée	LC
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	Espèce non réglementée	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	Espèce non réglementée	LC
Nombre d'espèces observées			5

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRF : Liste rouge des odonates de France métropolitaine.

Les 5 espèces d'odonates recensées ont été contactées principalement au sein des points d'eau du site.

Aucune de ces espèces n'est protégée ou menacée au niveau national. En effet, ces espèces sont communes en France.



Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*)

C. Coléoptères saproxyliques

Dans l'aire d'étude du site, aucun arbre ne présente des traces d'attaques de coléoptères saproxyliques. Par ailleurs, lors des investigations de terrain, aucun adulte de Grand capricorne ou d'une autre espèce de coléoptères saproxyliques protégés n'a été observé.

5. Mammifères

Les différentes investigations naturalistes effectuées dans le secteur d'étude ont permis le recensement de la mammofaune terrestre suivante :

Tableau 9 : Espèces de mammifères terrestres recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF	LRR
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Espèce non réglementée	NT	NT
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Espèce non réglementée	LC	LC
Nombre d'espèces observées				2

LRR : Liste rouge des mammifères de Bretagne.

LRF : Liste rouge des mammifères continentaux de France.

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

NT : Espèce quasi-menacée.

Les 2 espèces de mammifères terrestres observées dans le secteur d'étude sont communes dans la région et ne disposent pas d'une protection nationale.

Concernant la fréquentation du secteur d'étude par les chauves-souris, deux campagnes d'écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrasons ont été réalisées. Ces écoutes nocturnes ont permis le recensement de l'espèce suivante.

Tableau 10 : Espèces de chiroptères recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF	LRR	Remarques
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Protection nationale - Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	LC	LC	7 contacts à proximité du ruisseau du secteur d'étude Individus en activité de chasse et en déplacement Pas de gîtes observés Espèce rencontrée en 2018 et 2019
Nombre d'espèces observées					1

LRR : Liste rouge des mammifères de Bretagne.

LRF : Liste rouge des mammifères continentaux de France.

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

La Pipistrelle commune utilise le ruisseau du secteur d'étude comme couloir de déplacement et zone de chasse.

A noter qu'aucun gîte pour cette espèce n'a été recensé sur le site du Pont Pin.

Parmi la mammofaune fréquentant le secteur étudié, seule l'espèce de chauves-souris recensée bénéficie d'un statut de protection. Cette espèce est protégée ainsi que ses habitats par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007.

Selon la liste rouge des mammifères de Bretagne, la Pipistrelle commune n'est pas menacée (mentionnée « LC » préoccupation mineure) dans la région.

6. Gastéropodes

Les espèces de gastéropodes observées dans le secteur d'étude sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Espèces de gastéropodes recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRE
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	Espèce non réglementée	LC
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris	Espèce non réglementée	LC
Nombre d'espèces observées			2

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

LRF : Liste rouge des mollusques d'Europe.

Les 2 espèces de gastéropodes recensées ont été contactées principalement au sein des secteurs boisés et rudéraux.

Aucune de ces espèces n'est protégée ou menacée au niveau national. En effet, ces espèces sont communes en France.

Malgré une recherche approfondie, l'Escargot de Quimper n'a pas été observé dans le secteur d'étude.

On note l'absence d'habitats favorables (milieux forestiers, ombragés et frais) à cette espèce dans l'emprise du site.

VI. Synthèse des enjeux

La qualification des enjeux écologiques du secteur d'étude repose sur la prise en compte de plusieurs facteurs :

- la localisation des espèces et des habitats,
- la valeur des espèces et des habitats,
- le rôle de ces habitats (reproduction, alimentation, refuge...),
- la qualité de ces habitats (biodiversité, fonctionnalité, perturbations...).

Le tableau suivant synthétise les enjeux pour les habitats et les différents groupes taxonomiques inventoriés.

Tableau 12 : Enjeux écologiques du site

	Emprise du site
Habitats	Aucun habitat communautaire n'a été identifié dans l'emprise du site.
Flore	Espèces communes dans la région recensées dans l'emprise du site.
Amphibiens	3 espèces protégées recensées dans l'emprise du site : le Pélodyte ponctué, le Crapaud épineux et le Triton palmé. 1 point d'eau (bassin) favorable à la reproduction de ces espèces d'amphibiens dans l'emprise du site.
Reptiles	2 espèces protégées recensées dans l'emprise du site : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Ces espèces, communes dans la région, fréquentent les amas de pierres et les friches présentes sur le site.
Oiseaux	6 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site: le Pouillot véloce, l'Alouette des champs, la Buse variable, le Pouillot fitis, le Faucon crécerelle et le Troglodyte mignon. 4 espèce d'intérêt patrimonial moyen recensée dans l'emprise du site : le Verdier d'Europe, le Goéland argenté, le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois. Présence de boisements et de friches dans l'emprise du site pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales.
Insectes	Espèces communes recensées et absence d'indices de présence de coléoptères saproxyliques d'intérêt dans l'emprise du site.
Mammifères	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Le cours d'eau et ses boisements adjacents constituent une zone de chasse et un corridor de déplacement pour cette espèce. Aucun gîte estival ou hivernal n'a été observé dans l'emprise du site.
Gastéropodes	Aucune espèce protégée recensée dans l'emprise du site. Absence d'habitats favorables à l'Escargot de Quimper (milieux forestiers, ombragés et frais) dans l'emprise du site.



Enjeu fort



Enjeu modéré



Enjeu faible



Enjeu nul

La figure suivante localise les enjeux écologiques du site.

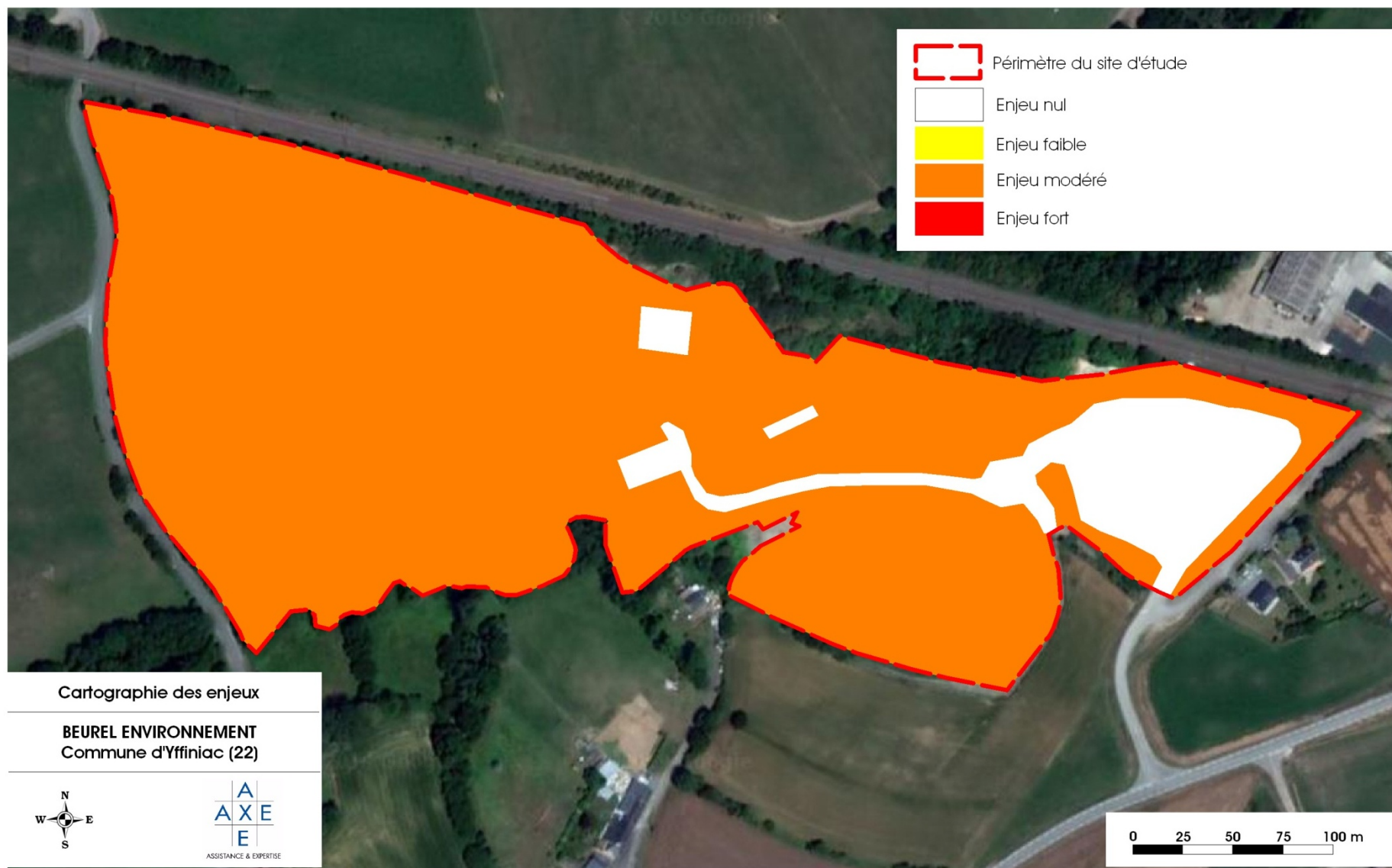


Figure 15 : Localisation des enjeux écologiques du site

Partie 4 - Incidences, impacts et mesures du site

I. Incidences du site sur les milieux naturels

I.1. Incidences sur les milieux naturels protégés

Le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est localisé à 2 km de la ZSC et de la ZPS « Baie de Saint-Brieuc – Est ».

Les inventaires naturalistes réalisés en 2010, 2018 et 2019 n'ont recensés dans l'emprise du site aucune espèce ou habitat ayant conduit à la création de cette zone Natura 2000.

En ce sens, il n'est pas attendu d'impacts particuliers du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur ces zones naturelles protégées.

I.2. Incidences sur la trame verte et bleue

L'emprise du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT est localisée au sein d'un corridor écologique de la trame verte et bleue recensée au niveau local.

Les boisements, le ruisseau et les friches constituant le corridor écologique localisé dans l'emprise du site seront préservés.

Le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT n'aura ainsi aucune incidence sur les déplacements des espèces protégées (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles) recensées dans le secteur d'étude.

II. Analyse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats

Les activités principales du site du Pont Pin sont le transit des déchets, le recyclage et le stockage de matériaux inertes et de déchets d'amiante.

Ces activités sont effectuées de jour et ne présentent pas de risques particuliers.

II.1. Impacts sur les espèces végétales

Aucune espèce floristique remarquable n'a été recensée dans l'emprise du site. La poursuite de l'exploitation du site ne détruira pas par conséquent un habitat accueillant une flore protégée.

*En définitive, les impacts du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur les espèces végétales occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'espèces végétales protégées.*

II.2. Impacts sur les habitats

Aucun habitat communautaire n'a été recensé dans l'emprise du site. Les habitats recensés dans l'aire d'étude sont communs dans la région.

*En définitive, les impacts du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur les habitats occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'habitats d'intérêt communautaire.*

II.3. Impacts sur les insectes

Les insectes recensés dans l'aire d'étude du site sont communs. Aucune espèce inventoriée dans l'aire d'étude ne bénéficie d'un statut de protection.

*En conséquence, les impacts du site sur les insectes occupant l'aire d'étude sont **non significatifs**. L'emprise du site n'accueille pas d'insectes protégés.*

II.4. Impacts sur les amphibiens

Lors des investigations de terrains, trois espèces d'amphibiens ont été recensées dans l'emprise du site : le Triton palmé, le Crapaud épineux et le Pélodyte ponctué.

Une de ces espèces, le Pélodyte ponctué, est classée comme quasi-menacée (NT) sur la liste rouge des amphibiens de Bretagne.

Le bassin au Sud du site est favorable à la reproduction de ces espèces d'amphibiens.

Sans mesures adéquates, ces espèces dont seuls les individus sont protégés pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.

*En définitive, les impacts du site sur les amphibiens sont **modérés**. L'emprise du site accueille 3 espèces d'amphibiens protégées dont une quasi-menacée.*

II.5. Impacts sur les reptiles

Deux espèces protégées de reptiles sont présentes dans l'emprise du site : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies.

Ces espèces, communes dans la région (LC), ont été recensées au niveau des amas de pierres (Lézard des murailles) et des friches (Lézard à deux raies) issus des activités du site du Pont Pin.

Sans mesures adéquates, ces espèces dont les individus sont protégées ainsi que leurs habitats de repos et reproduction pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.

*En définitive, les impacts du site sur les reptiles sont **modérés**. L'emprise du site accueille 2 espèces de reptiles protégées.*

II.6. Impacts sur les oiseaux

Six espèces d'intérêt patrimonial faible ont été recensées dans l'emprise du site : l'Alouette des champs, la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Troglodyte mignon, Pouillot fitis et le Pouillot véloce.

Quatre espèces d'intérêt patrimonial moyen ont été recensées dans l'emprise du site : le Goéland argenté, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.

Une partie de ces espèces d'intérêt peuvent nicher dans les boisements et les friches présents dans l'emprise du site.

Sans mesures adéquates, ces espèces dont les individus sont protégées ainsi que leurs habitats de nidification pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.

*En définitive, les impacts du site sur les oiseaux fréquentant l'aire d'étude sont **modérés**. Les boisements et les friches constituent une zone de nidification pour certaines espèces patrimoniales recensées dans l'emprise du site.*

II.7. Impacts sur les mammifères

Les mammifères terrestres recensés dans l'emprise du site sont communs et ne bénéficient pas d'un statut de protection.

Concernant les chiroptères, une espèce protégée, la Pipistrelle commune, a été recensée dans l'emprise du site. Le ruisseau traversant le site constitue une zone de chasse et un corridor écologique pour cette espèce.

On rappellera qu'aucun gîte à chauves-souris n'a été recensé dans l'emprise du site.

*En conséquence, les impacts du site sur les mammifères fréquentant l'aire d'étude sont **faibles**. L'emprise du site accueille une zone de chasse et un corridor écologique pour une espèce de chiroptères.*

II.8. Impacts sur les gastéropodes

Aucune espèce de gastéropodes protégée n'a été recensée dans l'emprise du site.

Les terrains du site n'accueillent pas d'habitats (milieux forestiers, ombragés et frais) favorables à l'Escargot de Quimper.

*En conséquence, les impacts du site sur les gastéropodes fréquentant l'aire d'étude sont **non significatifs**. Aucun habitat favorable à l'Escargot de Quimper n'a été recensé dans l'emprise du site.*

II.9. Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats

Le tableau présenté ci-après synthétise les impacts initiaux du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur la faune, la flore et les habitats du secteur étudié.

Tableau 13 : Synthèse des impacts initiaux du site sur la faune, la flore et les habitats

	Impacts initiaux identifiés	Estimation des impacts
Flore	Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée dans l'emprise du site.	NON SIGNIFICATIFS
Insectes	Aucune espèce protégée présente dans l'emprise du site.	NON SIGNIFICATIFS
Reptiles	2 espèces protégées de reptiles sont présentes dans l'emprise du site : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Espèces communes dans la région recensées au niveau des amas de pierres (Lézard des murailles) et des friches (Lézard à deux raies) issus des activités du site du Pont Pin. Sans mesures adéquates, ces espèces dont les individus sont protégées ainsi que leurs habitats de repos et reproduction pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.	MODERES EN L'ABSENCE DE MESURE
Mammifères	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Le ruisseau traversant le site constitue une zone de chasse et un corridor écologique pour cette espèce. Aucun gîte estival ou hivernal observé dans l'emprise du site.	FAIBLES EN L'ABSENCE DE MESURE
Habitats	Aucun habitat communautaire recensé dans l'emprise du site.	NON SIGNIFICATIFS
Oiseaux	6 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site: l'Alouette des champs, la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Troglodyte mignon, Pouillot fitis et le Pouillot véloce. 4 espèces d'intérêt patrimonial moyen recensées dans l'emprise du site : le Goéland argenté, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Présence de boisements et de friches dans l'emprise du site pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales. Sans mesures adéquates, ces espèces dont les individus sont protégés ainsi que leurs habitats de nidification pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.	MODERES EN L'ABSENCE DE MESURE
Amphibiens	3 espèces d'amphibiens ont été recensées dans l'emprise du site : le Triton palmé, le Crapaud épineux et le Pélodyte ponctué. Présence d'un bassin au Sud du site favorable à la reproduction de ces espèces d'amphibiens. Sans mesures adéquates, ces espèces dont seuls les individus sont protégés pourraient être perturbées voire détruites par les activités du site.	MODERES EN L'ABSENCE DE MESURE
Gastéropodes	Aucune espèce protégée n'a été recensée dans l'emprise du site. Aucun habitat favorable à l'Escargot de Quimper n'a été recensé dans l'emprise du site.	NON SIGNIFICATIFS

III. Mesures visant à éviter, réduire ou le cas échéant compenser les impacts potentiels du site

Tout projet doit s'inscrire dans l'esprit de la doctrine ministérielle validée le 6 mars 2012 relative à la séquence « éviter, réduire et compenser » (principe ERC).

Ces mesures peuvent prendre la forme de :

- ✓ **Mesures d'évitement** : Ces mesures visent à supprimer totalement les effets négatifs du site sur son environnement, notamment par une modification de la nature même du site. Ces mesures sont recherchées en priorité.
- ✓ **Mesures de réduction** : Ces mesures visent à limiter les effets négatifs du site sur son environnement.
- ✓ **Mesures compensatoires** : Ces mesures n'ont plus pour objet d'agir directement sur les effets négatifs du site mais de leur offrir une contrepartie.




En complément de ces mesures, des mesures d'accompagnement (A) peuvent être préconisées afin d'améliorer l'efficacité ou de donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures ERC proposées.

Dans le cadre du projet de renouvellement du site du Pont Pin, les mesures suivantes sont envisagées. Ces mesures sont synthétisées sur une figure consultable en fin de chapitre.

La présentation de ces mesures est établie selon le « *Guide d'aide à la définition des mesures ERC* » édité en janvier 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire.




III.1. Mesures d'évitement

Conservation de milieux favorables aux espèces protégées

E1.1a - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats				
E	R	C	A	Evitement « amont » Mesure prévue suite au bilan des investigations naturalistes et ayant conditionné l'aménagement du site.
<p> Descriptif plus complet</p> <p>Les terrains du site accueillent des boisements, un ruisseau, des bassins et des friches d'une surface cumulées de 2,8 ha. Ces milieux sont utilisés potentiellement comme zone de repos et de reproduction par les espèces protégées recensées dans l'aire d'étude.</p> <p>Dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT, ces milieux seront conservés (cf. Figure 15).</p>				
<p> Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance</p> <p>Les secteurs à conserver seront signalés par l'exploitant au personnel évoluant sur le site. Cette information sera relayée au besoin par la mise en défens de la zone à préserver via l'installation de rubalise voir de panneaux le cas échéant.</p> <p>Prescriptions associées à l'application de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de travaux au sein des secteurs à préserver. - Maintien et entretien des dispositifs de signalisation durant toute la durée de l'exploitation. - Information du personnel évoluant sur le site. 				
<p> Modalités de suivi envisageables</p> <p>Vérification visuelle de l'intégrité des espaces « évités ». Vérification visuelle de l'existence effective et appropriée de la matérialisation des secteurs préservés ainsi que des prescriptions associées.</p>				

III.2. Mesures de réduction

Création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées

R2.2o – Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du site				
E	R	C	A	Réduction technique en phase exploitation
<p> Descriptif plus complet</p> <p>Comme actuellement, l'exploitation du site du Pont Pin crée des milieux favorables aux espèces protégées notamment au Lézard des murailles (amas de pierres) et au Lézard à deux raies (friches).</p> <p>La société BEUREL ENVIRONNEMENT encouragera la création de friches et d'amas de pierres sur son site sur une surface de 6,3 ha (cf. Figure 15).</p>				
<p> Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance</p> <p>Le personnel de la société BEUREL ENVIRONNEMENT portera une attention particulière aux friches, aux bassins et aux amas de pierres présents sur le site du Pont Pin.</p>				
<p> Modalités de suivi envisageables</p> <p>Aucune.</p>				

III.3. Localisation de la mesure d'évitement

La figure ci-après localise les mesures d'évitement et de réduction envisagées dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site.

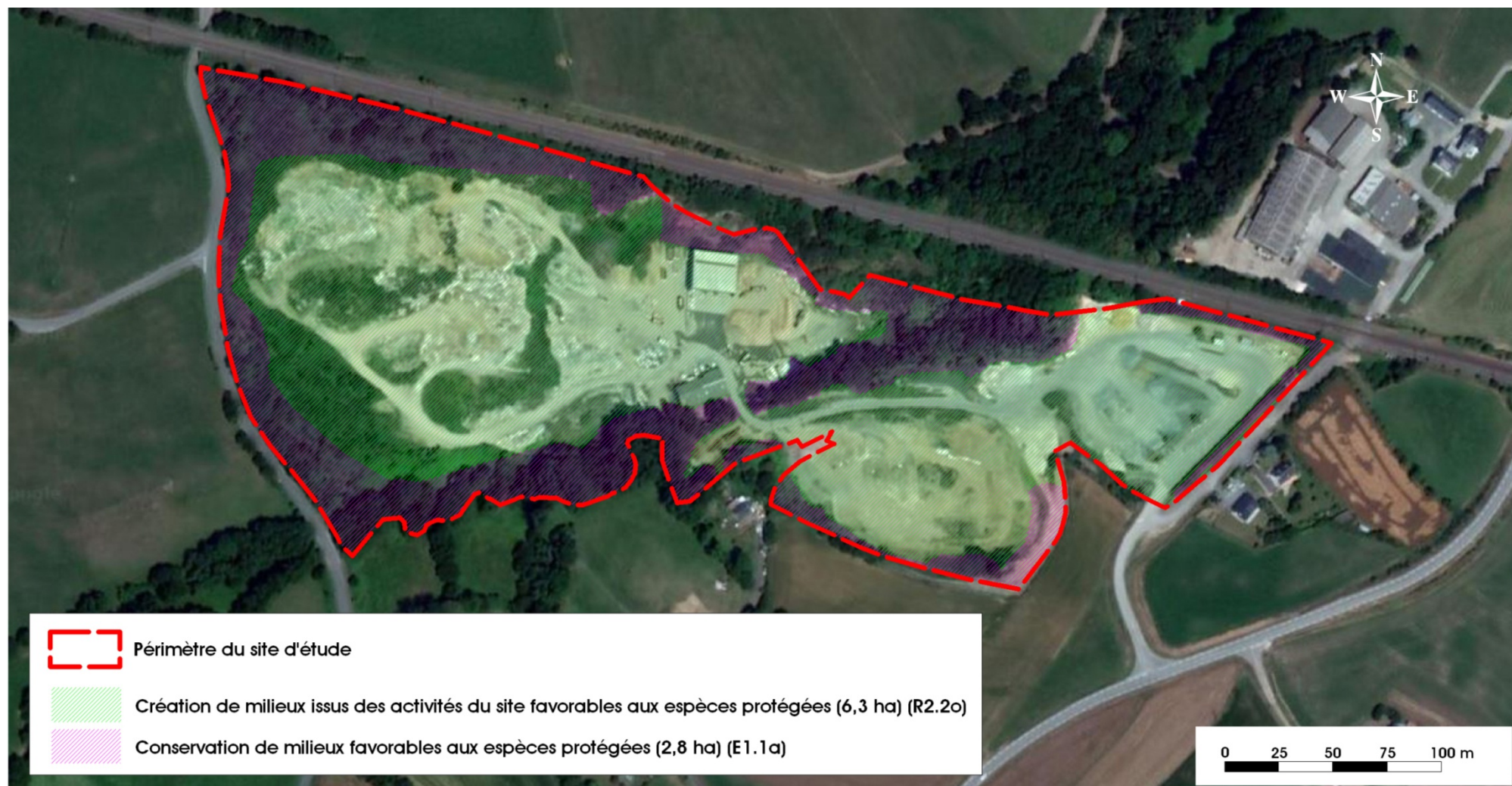


Figure 16 : Localisation des mesures environnementales envisagées

III.4 Synthèse des impacts résiduels du site sur la faune, la flore et les habitats

Le tableau présenté ci-après synthétise les impacts résiduels, après application des mesures d'évitement et de réduction, du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur la faune, la flore et les habitats du secteur étudié. Les espèces et les habitats non impactés par le site (habitats, insectes, flore, gastéropodes) dans la synthèse des impacts bruts ne sont pas pris en compte dans la synthèse des impacts résiduels.

Tableau 14 : Synthèse des impacts résiduels du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur la faune, la flore et les habitats après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction

	Impacts initiaux identifiés	Impacts du site en l'absence de mesures	Impacts résiduels après mesures
Reptiles	2 espèces protégées de reptiles sont présentes dans l'emprise du site : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Espèces communes dans la région recensées au niveau des amas de pierres (Lézard des murailles) et des friches (Lézard à deux raies) issus des activités du site du Pont Pin.	MODERES	NON SIGNIFICATIFS <i>Conservation de milieux favorables aux espèces protégées</i> <i>Création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées</i>
Mammifères	1 espèce protégée recensée dans l'emprise du site : la Pipistrelle commune. Le ruisseau traversant le site constitue une zone de chasse et un corridor écologique pour cette espèce. Aucun gîte estival ou hivernal observé dans l'emprise du site.	FAIBLES	NON SIGNIFICATIFS <i>Conservation de milieux favorables aux espèces protégées</i>
Oiseaux	6 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du site: l'Alouette des champs, la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Troglydote mignon, Pouillot fitis et le Pouillot véloce. 4 espèces d'intérêt patrimonial moyen recensées dans l'emprise du site : le Goéland argenté, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Présence de boisements et de friches dans l'emprise du site pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales.	MODERES	NON SIGNIFICATIFS <i>Conservation de milieux favorables aux espèces protégées</i> <i>Création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées</i>
Amphibiens	3 espèces d'amphibiens ont été recensées dans l'emprise du site : le Triton palmé, le Crapaud épineux et le Pélodyte ponctué. Présence d'un bassin au Sud du site favorable à la reproduction de ces espèces d'amphibiens.	MODERES	NON SIGNIFICATIFS <i>Conservation de milieux favorables aux espèces protégées</i> <i>Création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées</i>

III.5. Mesures compensatoires

Au vu des impacts limités du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT et des mesures d'évitement et de réduction mises en place, les impacts résiduels sur la faune, la flore et les habitats sont non significatifs et ne justifient donc pas la mise en place de mesures compensatoires.

III.6. Bilan des impacts après mesures

En définitive, suite à l'application des mesures environnementales proposées, les impacts du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT seront non significatifs sur les enjeux écologiques identifiés dans le secteur d'étude. En particulier, le site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT n'aura pas d'impact significatif sur les espèces protégées recensées dans le secteur d'étude.

En ce sens, la réalisation d'une demande de dérogation de destruction d'habitats protégés, de destruction d'espèces protégées ou de perturbation d'espèces protégées n'est pas nécessaire.

Conclusion

La société BEUREL ENVIRONNEMENT envisage le renouvellement d'exploitation de son site sur la commune d'Yffiniac (22).

Les prospections naturalistes réalisées en 2010, 2018 et 2019 ont permis la réalisation d'un inventaire de la faune, de la flore et des habitats dans l'emprise du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT.

Les impacts initiaux du site apparaissent modérés pour les oiseaux, les amphibiens et les reptiles, ces impacts étant liés à la présence d'habitats (friches, boisements, amas de pierre, point d'eau) favorables à la présence de ces espèces protégées.

Les impacts initiaux du site apparaissent faibles pour les mammifères, ces impacts étant liés à la présence de zones de chasse et d'un corridor écologique pour les chiroptères du secteur d'étude.

Le site n'aura en revanche pas d'impacts sur la flore, les insectes, les gastéropodes et les habitats recensés dans l'aire d'étude.

Les mesures environnementales envisagées (conservation de milieux favorables aux espèces protégées, création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées) permettront aux populations d'espèces protégées fréquentant le site de ne pas être impactées par les activités de la société BEUREL ENVIRONNEMENT.

Bibliographie

Ouvrages et études consultés

BLAMEY M., FITTER R., FITTER A. 2008 - *Guide des fleurs sauvages*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. 7^e édition. Paris.

CHAUMETON H., JUTIER S., 2008 – *Amphibiens et reptiles*. Editions ARTEMIS.

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1979 - *Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux »)*. *Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979 (JOCE du 25/04/1979 ; dernière modification JOCE du 30/06/1996). Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de protection spéciale)*.

DES ABBAYES H., CLAUSTRES G., CORILLION R., DUPONT P., 1971 – Flore et végétation du massif armoricain. Presse universitaire de Bretagne. Saint-Brieuc.

DIETZ C., HELVERSEN O., NILL D., 2009 – *Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

DIJKSTRA K. -D. B., 2007 - *Guide des libellules de France et d'Europe*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

DUQUET M., LESAFFRE G., HUME R., 2007 – *Oiseaux de France et d'Europe*. Edition LAROUSSE. Paris.

FARRER A., FITTER R., FITTER A., 1991 - *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. 2^e édition. Paris.

FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P. et MAURIN, H., 1997. – *Statut de la Faune de France métropolitaine - Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. MNHN, Paris.

LEWINGTON R., TOLMAN T., 1999 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*. Editions DELACHAUX & NIESTLE. Paris.

UNPG, 2015 – *Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels*. Paris.

Sites internet

DREAL BRETAGNE : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

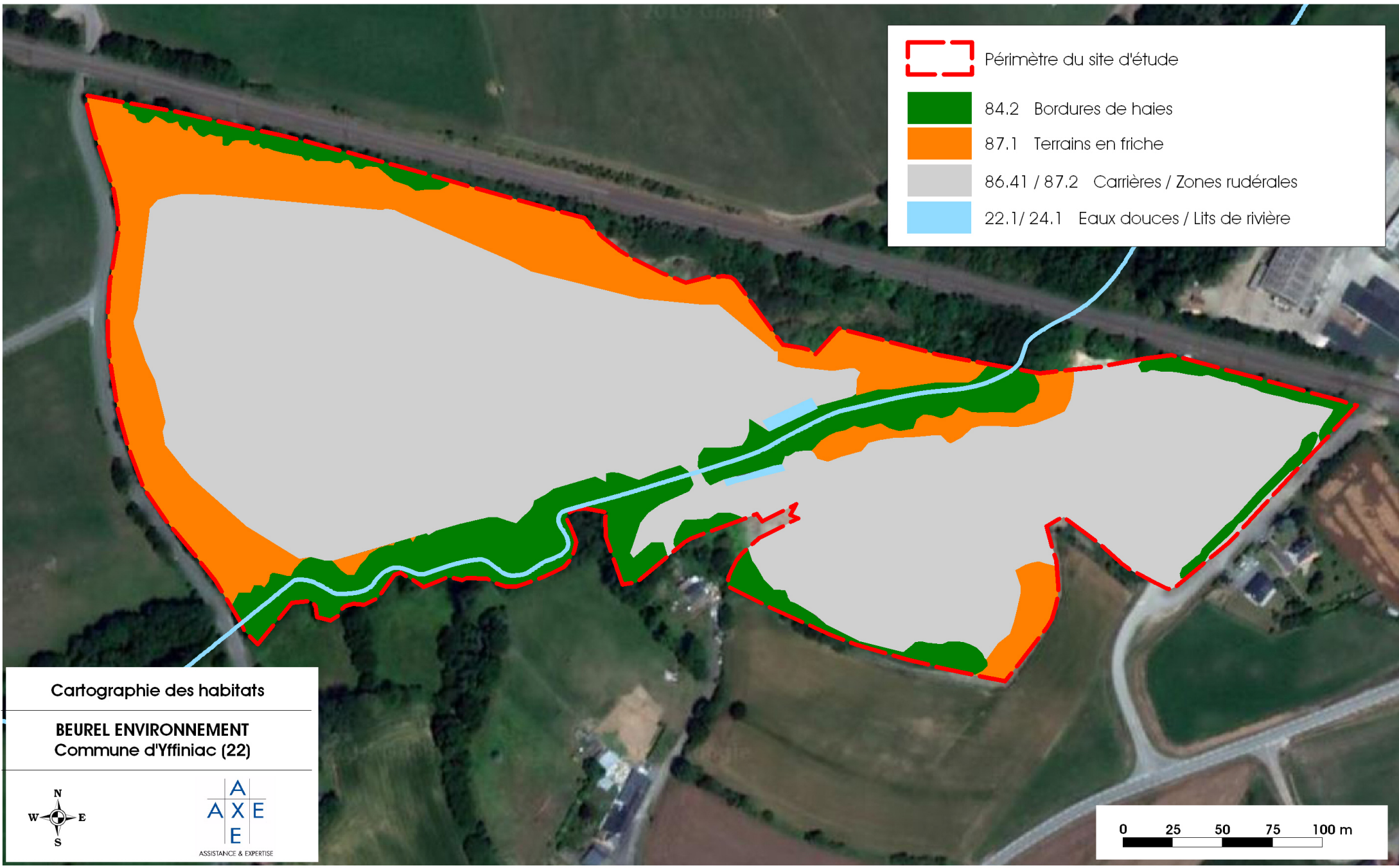
INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr>






FAUNE-BRETAGNE : <http://www.faune-bretagne.org>

Annexes

- Annexe I : Cartographie des habitats
- Annexe II : Cartographie des espèces protégées
- Annexe III : Inventaire botanique


Annexe I : Cartographie des habitats




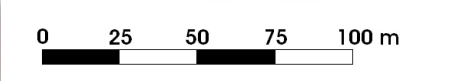
-  Périmètre du site d'étude
-  84.2 Bordures de haies
-  87.1 Terrains en friche
-  86.41 / 87.2 Carrières / Zones rudérales
-  22.1/ 24.1 Eaux douces / Lits de rivière

Cartographie des habitats

BEUREL ENVIRONNEMENT
Commune d'Yffiniac (22)

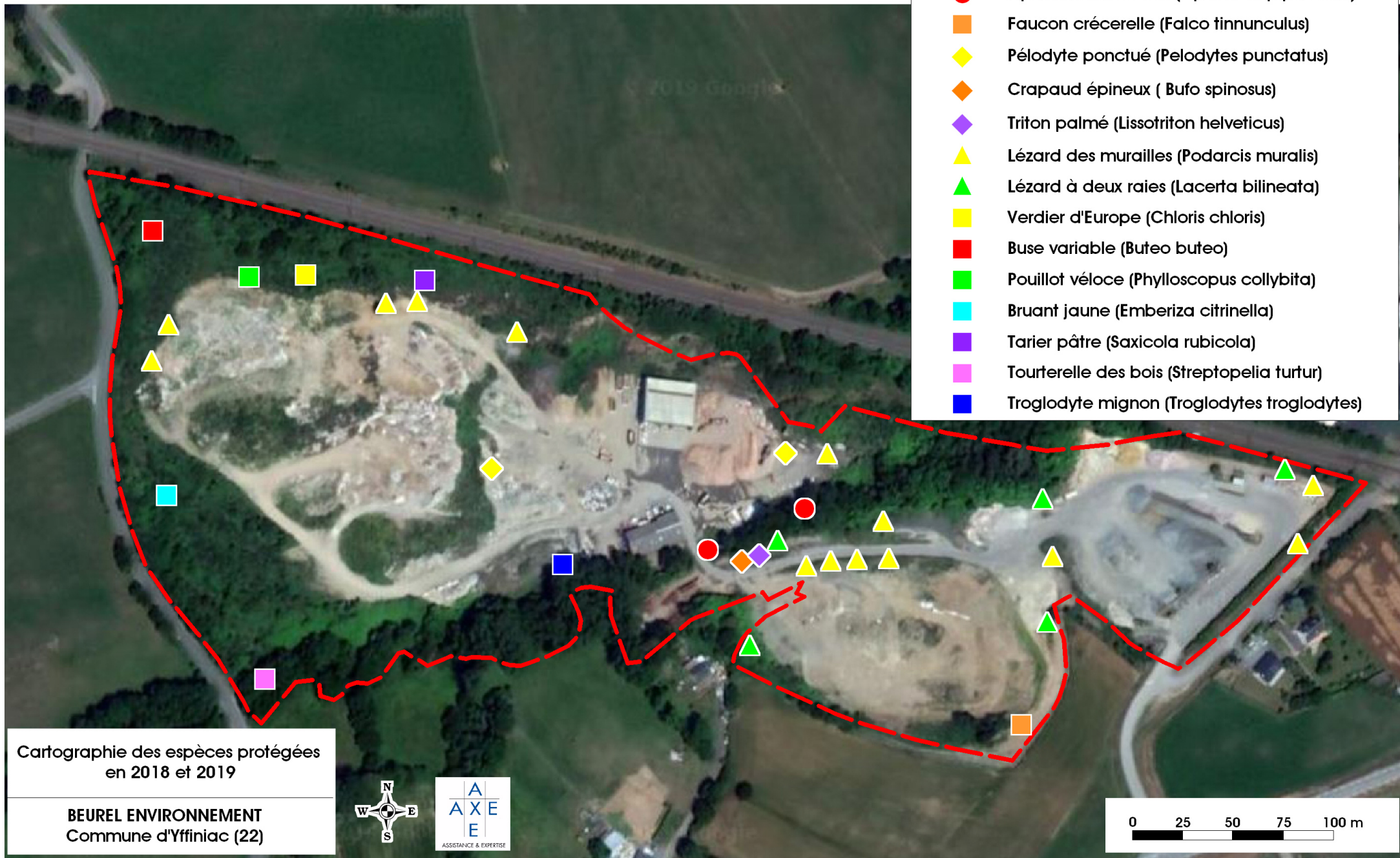



ASSISTANCE & EXPERTISE



Annexe II : Cartographie des espèces protégées

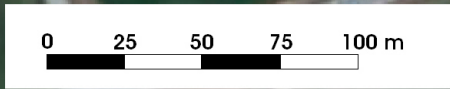
Note : Ne sont mentionnées sur la cartographie que les espèces protégées revêtant un intérêt patrimonial particulier.



- Périmètre du site d'étude
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
- ◆ Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- ◆ Crapaud épineux (*Bufo spinosus*)
- ◆ Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- ▲ Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- ▲ Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)
- Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)
- Buse variable (*Buteo buteo*)
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Cartographie des espèces protégées
en 2018 et 2019

BEUREL ENVIRONNEMENT
Commune d'Yffiniac (22)



Annexe III : Inventaire botanique

Nom latin	Nom commun	DH	DZ	PN	PR	ED	LRE	LRN	LRR	Remarques
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau	-	-	-	-	-	-	LC	LC	-
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des près	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire	-	-	-	-	-	LC	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de grue	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Filago germanica</i>	Cotonnière d'Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Sénéçon jacobée	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-

<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Lycopsis arvensis</i>	Lycopside des champs	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	-	-	-	-	-	-	LC	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Oenanthe crocata</i>	Oenanthe safranée	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Pentaglottis sempervirens</i>	Buglosse toujours verte	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille Tormentille	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	-	-	-	LC	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Sedum acre</i>	Orpin acre	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	-	-	-	-	-	-	LC	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	LC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	-	-	-	-	LC	-	LC
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	-	-	-	-	-	-	-	-	LC

<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	-	-	-	-	-	LC	-
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-
Nb d'espèces observées		84								

Statuts :

DH : Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE).

DZ : Espèces déterminantes de ZNIEFF.

PN : Protection nationale (Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

PR : Protection régionale.

ED : Evaluation Directive Habitat – Etat de conservation.

LRE: Liste Rouge Européenne des espèces menacées (UICN) - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

LRN : Liste Rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine / Liste Rouge des orchidées de France métropolitaine - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

LRR : Liste Rouge de la flore vasculaire de Bretagne - *RE* : disparue ; *CR* : en danger critique ; *EN* : en danger ; *VU* : vulnérable ; *NT* : quasi-menacée ; *LC* : préoccupation mineure ; *NA* : non évaluée ; *DD* : données insuffisantes.

ANNEXE 9 :

Plan topographique de novembre 2018

ANNEXE 10 :

Cubature de l'alvéole n°1 des déchets d'amiante lié



BRETAGNE TOPO SERVICE
l' Aumône
22640 Plestan

SITE DE PONTPIN

CALCUL DES VOLUMES RESTANTS 'Alvéole 1' (amiante)

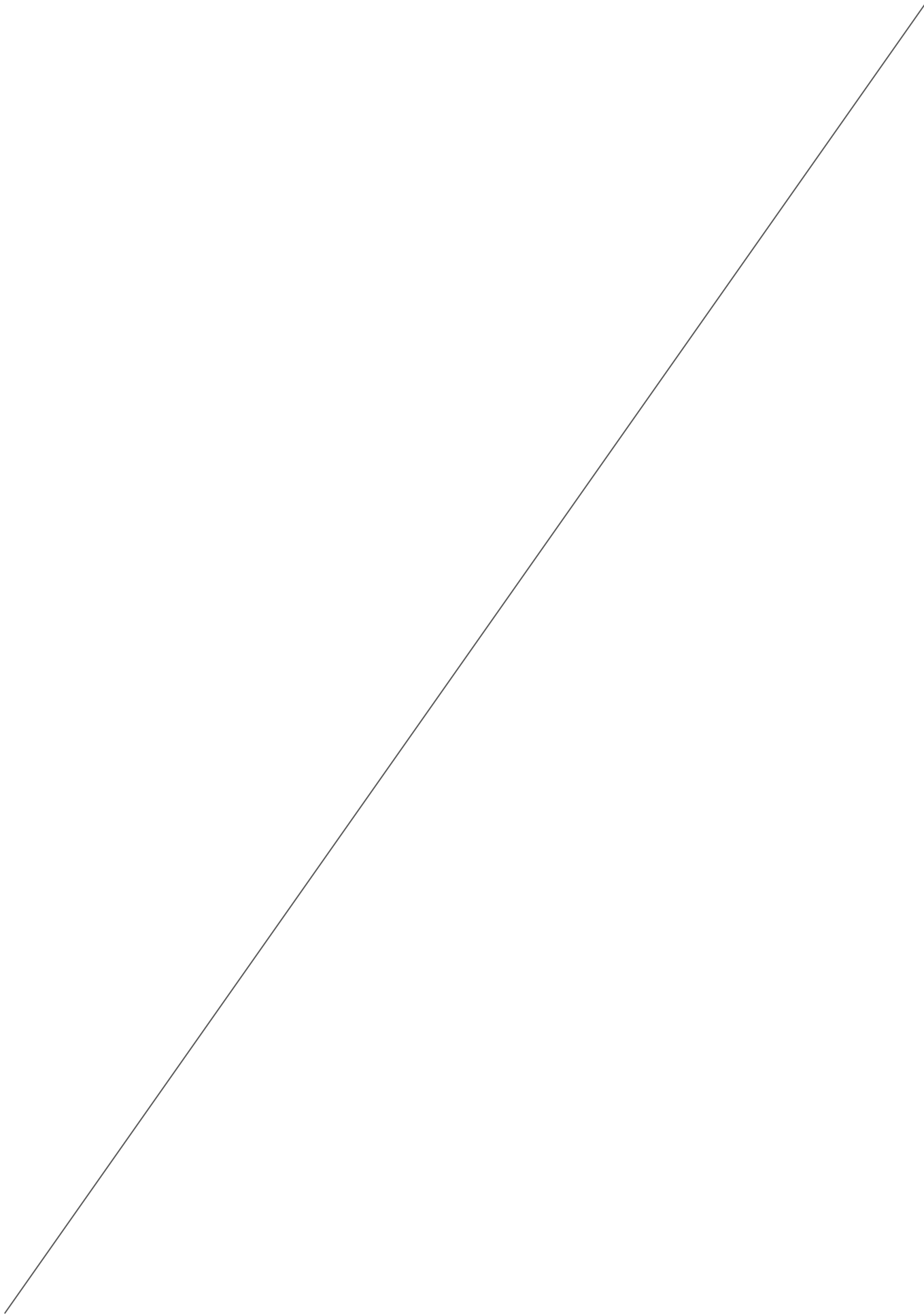
Plate-forme				Volumes						Décapage		Surface totale 2D
Nom	Type	Décaissement	Surface 2D	Total des déblais	Total des remblais	Déblais plate- forme	Remblais plate- forme	Déblais talus	Remblais talus	Epaisseur	Volume	
Espace vert 1	Espace vert	0.000	8483.00	17.882	84818.645	17.797	80578.558	0.085	4240.087	0.000	0.000	9490.53
Total général			8483.00	17.882	84818.645	17.797	80578.558	0.085	4240.087		0.000	9490.53

ANNEXE 11 :

Coupe alvéole n°1 du 16/12/2016

ANNEXE 12 :

Cubature de l'alvéole n°2 des déchets inertes





BRETAGNE TOPO SERVICE
l' Aumône
22640 Plestan

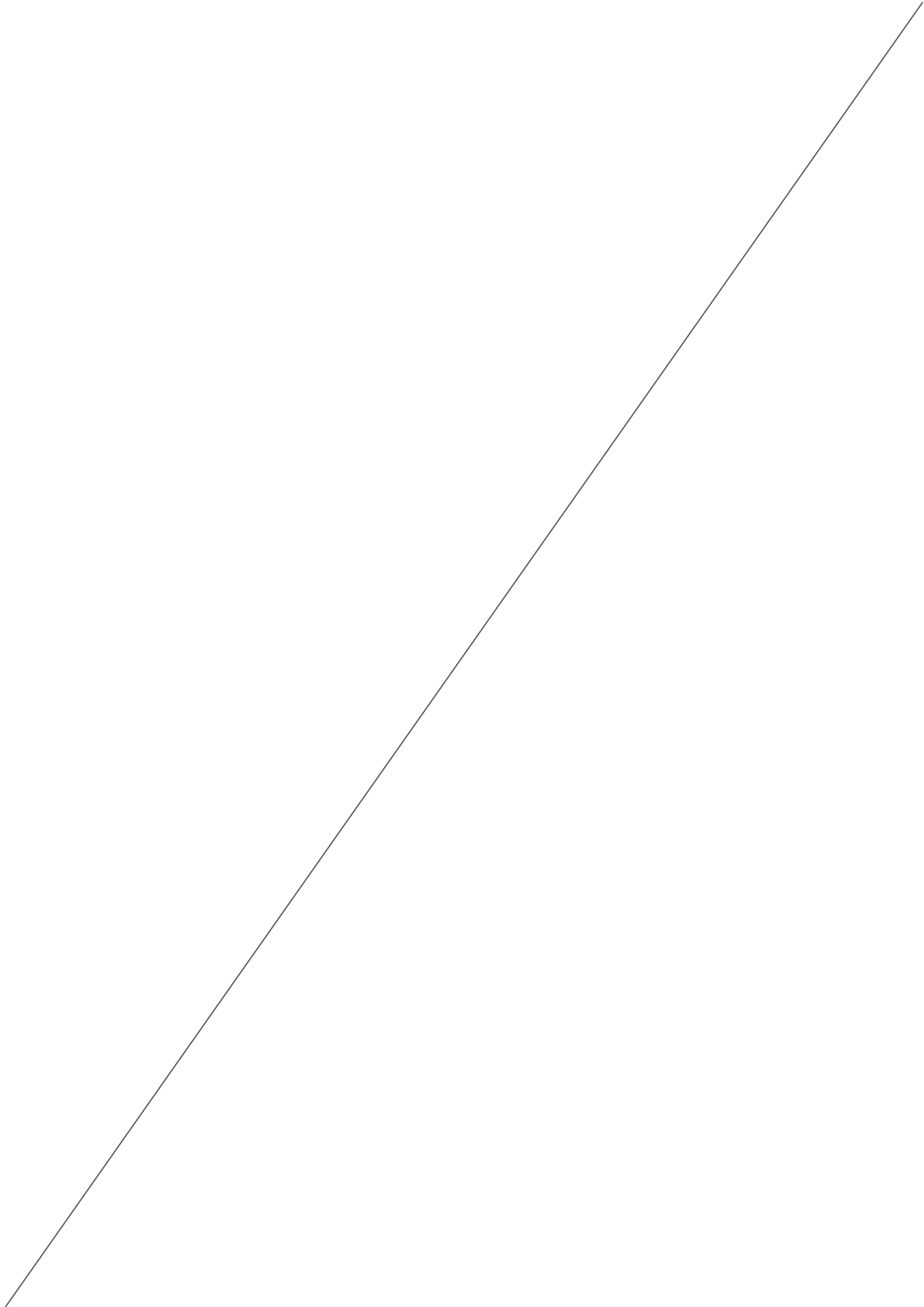
SITE DE PONTPIN

CALCUL DES VOLUMES RESTANT 'Alvéole 2' (inerte)

Plate-forme				Volumes						Décapage		
Nom	Type	Décaissement	Surface 2D	Total des déblais	Total des remblais	Déblais plate-forme	Remblais plate-forme	Déblais talus	Remblais talus	Epaisseur	Volume	Surface totale 2D
Espace vert 1	Espace vert	0.000	28603.13	0.000	435526.403	0.000	413371.455	0.000	22154.948	0.000	0.000	31109.30
Total général			28603.13	0.000	435526.403	0.000	413371.455	0.000	22154.948		0.000	31109.30

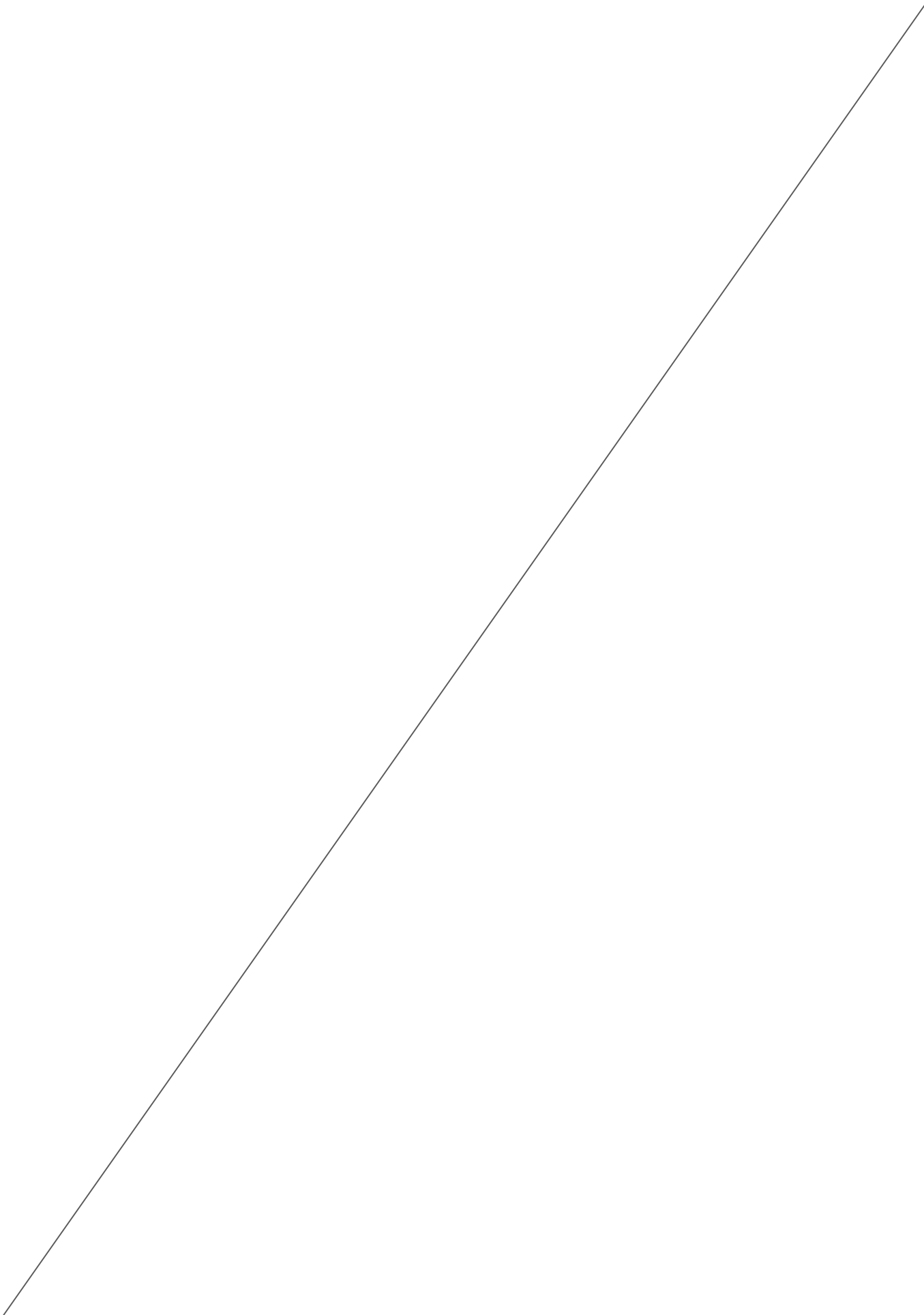
ANNEXE 13 :

Coupe alvéole n°2 du 16/12/2016



ANNEXE 14 :

Compte rendu de la réunion amont du 7 décembre 2018



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Plérin, le 19 décembre 2018

Unité Départementale des Côtes d'Armor

Affaire suivie par : Carinne RAMIR
Tél. : 02 96 69 48 20 – Fax : 02 96 69 48 41
carinne.ramir@developpement-durable.gouv.fr

**COMPTE-RENDU
DE REUNION AMONT**

du 7 décembre 2018

N/REF : CR.2018. 490 (n°S3IC : 55-16581)

Objet : PHASE AMONT
Projet de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux d'amiante lié (ISDND) et de déchets inertes (ISDI)
Société BEUREL ENVIRONNEMENT – YFFINIAC

PARTICIPANTS

DREAL UD22

Mme Anne VAUTIER-LARREY – Responsable
Mme Carinne RAMIR – Inspecteur ICPE

DDTM 22

Mme Sophie LE MERDY – Police de l'eau

BEUREL ENVIRONNEMENT

M. Alain BEUREL – Gérant
M. Claude BRIANT – Commercial

Bureau d'études AXE

Mme Gaëlle MALHAIRE – Responsable du pôle carrière

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'article R.181-49 du Code de l'Environnement, la société BEUREL ENVIRONNEMENT avait sollicité une demande de prolongation d'exploitation par courrier du 24 octobre 2017, soit plus de 2 ans avant la date de fin de validité de l'autorisation d'exploitation.

Un dossier présentant le bilan d'exploitation de la société avait été déposé courant août 2018 afin d'apporter des éléments complémentaires à cette demande.

Mme VAUTIER-LARREY informe l'exploitant que cette demande de prolongation de l'exploitation va pouvoir faire l'objet d'une instruction, et qui, au vu des premiers éléments présentés, devrait pouvoir être encadrée par un arrêté préfectoral complémentaire de prolongation. Afin de poursuivre l'instruction, **un avenant précisant notamment le délai de prolongation sollicité doit être déposé.**

Il est proposé un délai de 3 ans afin de permettre la complétude de la demande d'autorisation environnementale de la société et son instruction.

M. BEUREL fera parvenir rapidement un avenant à la demande du 27/10/2017 précisant le délai de prolongation proposé en concertation.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE DEMANDE

2.1. Historique

Le site de Le Pont Pin est une ancienne carrière initialement autorisée au titre de la législation des ICPE par arrêté préfectoral du 27 juin 1997, dont l'exploitant était la SARL Carrières de Pont-Pin.

Cette carrière a fait l'objet d'une notification de fermeture en 2004 et un récépissé de déclaration a été délivré par les services de la Préfecture en date du 5 octobre 2004.

Conjointement à la cessation des activités de la carrière, la société exploitante a changé de dénomination sociale et est devenue BEUREL ENVIRONNEMENT. Elle a, dans le même temps, recentré ses activités sur le stockage, la transformation, le négoce et la collecte de déchets, le négoce de matériaux de viabilité, la démolition et la déconstruction d'immeubles, les opérations de promotion et de lotissement en matière immobilière.

Liste des installations classées actuellement exploitées par la société BEUREL ENVIRONNEMENT sur le site de Le Pont Pin à Yffiniac :

N° rubrique	Désignation de la rubrique	Capacité de l'installation	Seuil	Régime
2517-2	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes :	9 000 m ³ pour les produits minéraux 15 300 m ³ pour les déchets non dangereux inertes Soit 24 300 m ³	De 10 000 m ³ à 30 000 m ³	Enregistrement
2713-2	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	45 m ³ en transit 500 m ³ en tri Soit 545 m ³	De 100 m ³ à 1000 m ³	Déclaration
2714-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux (papiers/cartons, plastiques, bois...)	790 m ³ bois 100 m ³ de carton 100 m ³ de plastiques Soit 990 m ³	De 100 m ³ à 1000 m ³	Déclaration
2716-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux, non inertes	90 m ³ de plâtre 500 m ³ en tri Soit 590 m ³	De 100 m ³ à 1000 m ³	Déclaration avec contrôle périodique
2515-1-c	Installation mobile de broyage concassage criblage d'une puissance totale installée inférieure à 200 kW	Concasseur de 150 kW qui intervient 3 jours par an	< 200 kW	Déclaration
2791-2	Installation de traitement de déchets non dangereux	Broyage de déchets de bois : < 10 t /jour	Inférieure à 10 t /j	Déclaration avec contrôle périodique
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution, pour le stockage autre qu'en cavité souterraine ou enterré	2 m ³ (soit 4 t) de GNR	Inférieure à 50 tonnes	Non classé
1435	Installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteurs	20 m ³ / an de GNR	Inférieure à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ total	Non classé
2760 -3	Installation de stockage de déchets inertes	98 500 tonnes / an 975 000 tonnes au total	-	Enregistrement
2760-2	Installation de stockage de déchets non dangereux	1 500 tonnes / an 90 000 tonnes au total	-	Autorisation
3540	Installation de stockage de déchets dont stockage d'amiante lié à des matériaux inertes	1 500 tonnes / an 90 000 tonnes au total	Plus de 10 tonnes de déchets par jour ou capacité totale supérieure à 25 000 tonnes	Autorisation

Nomenclature IOTA applicable au site :

N° rubrique	Désignation de l'activité	Critères et seuils de classement	Situation actuelle	Situation Sollicitée	Régime
1.1.1.0	Piézomètres sur le site	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)	3 piézomètres sur le site : 1 en amont, 2 en aval	4 piézomètres* sur le site : 2 en amont, 2 en aval	DECLARATION
2.1.5.0	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.	La surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1) Supérieure ou égale à 20 ha (A). 2) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Surface totale du site : environ 0,1 ha		DECLARATION

2.2. Objet de la demande

L'arrêté préfectoral complémentaire du 20/06/2011 autorise la société BEUREL ENVIRONNEMENT à exploiter ses installations de stockage de déchets d'amiante lié (alvéole n°1) et de déchets inertes (alvéole n°2) **jusqu'au 30 octobre 2019**.

À ce jour, la société BEUREL ENVIRONNEMENT n'ayant pas atteint la capacité de remplissage des alvéoles n°1 et n°2, elle souhaite pouvoir prolonger son autorisation d'exploiter.

Aussi, la société BEUREL ENVIRONNEMENT a sollicité cette réunion en amont du dépôt de sa demande d'autorisation environnementale de renouvellement de son autorisation d'exploiter ses installations de stockage de déchets afin de présenter son dossier et permettre un échange sur les points clés de sa demande.

Le projet de demande porte sur les points suivants :

- Surfaces et capacités d'accueil des alvéoles n°1 et n°2 non modifiées,
- Durée d'exploitation sollicitée de 25 ans,
- Demande d'augmentation de la capacité de stockage annuelle de déchets d'amiante à 2 500 t / an, contre de 1 500 t / an actuellement, afin de pouvoir absorber les pics lors de chantiers exceptionnels,
- Demande de diminution de la capacité de stockage annuelle de déchets inertes à 35 000 t / an, contre 98 500 t / an actuellement, cette quantité ne pouvant pas être atteinte,
- Augmentation de la capacité d'accueil de plâtre sans dépasser le seuil du régime de la déclaration afin de garantir une meilleure gestion du transit (camions),
- Pour les eaux de ruissellement : augmentation de la VLE pour le paramètre DCO à 300 mg/l (valeur de l'AM du 15/02/2016 si flux journalier max < 100 kg/j), contre 30 mg/l actuellement.

3. OBSERVATIONS ÉMISES SUR LE PROJET DE DOSSIER PAR L'ADMINISTRATION

CONCERNANT la construction d'une aire étanche dédiée à l'isolement d'un chargement positif à la détection de la radioactivité :

Mme RAMIR rappelle que toute construction dont la surface projetée au sol est supérieur à 20 m² nécessite l'obtention d'un permis de construire.

L'exploitant indique que cette aire fera 60 à 70 m².

M. BEUREL est invité à se rapprocher du service urbanisme de la commune pour connaître les démarches administratives à entreprendre avant la réalisation de cet aménagement.

Un complément au dossier est également demandé concernant cet aménagement en détaillant la connexion de cette nouvelle aire étanche au bassin de rétention ainsi que le système de rétention prévu (dispositif de mise en rétention, calcul du dimensionnement de l'aire...).

CONCERNANT les piézomètres :

Mme LE MERDY demande quelle suite sera donnée aux piézomètres après le suivi post-exploitation. Mme MALHAIRE précise que les piézomètres seront rebouchés pour éviter tout risque de pollution de la nappe.

Mme LE MERDY demande si les 3 piézomètres actuels ont fait l'objet d'une déclaration l'eau sur l'eau au moment de leur création. N'ayant pas d'éléments le jour de la réunion, Mme MALHAIRE va se renseigner. Si ce n'est pas le cas, une déclaration de régularisation sera faite.

Un nouveau piézomètre va être installée plus en amont du site (côté gauche de l'entrée principale) pour remplacer le piézomètre amont actuel, qui présente des problèmes de turbidités récurrentes.

Mme LE MERDY rappelle que ce 4^e piézomètre devra faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 1.1.0).

Les compléments suivants sont demandés :

- **Ajouter dans l'étude d'impact un paragraphe sur la mise en sécurité des piézomètres après le suivi post-exploitation (modalités de rebouchage...).**
- **Fournir la déclaration des 3 piézomètres actuels et du 4^e à venir.**

CONCERNANT le ruissellement des eaux pluviales :

La DDTM et la DREAL demande quels aménagements sont présents au niveau du pont afin d'éviter un ruissellement direct dans le cours d'eau. M. BEUREL précise qu'un rehaussement en béton a été fait de part et d'autre du pont permettant de canaliser l'eau vers les bassins de rétention.

Concernant l'autosurveillance du site, M. BEUREL informe la DREAL qu'il a décidé de confier les prélèvements (au moins 1 fois par an) et le suivi des analyses par son bureau d'études AXE.

Mme RAMIR informe M. BEUREL et Mme MALHAIRE que l'art. 24 de l'AM du 15/02/2016 précise pour les eaux souterraines que les prélèvements et les analyses doivent être réalisés par un laboratoire agréé auprès du ministère chargé de l'environnement a minima tous les six mois.

Il est demandé de compléter le dossier :

- **en intégrant un paragraphe sur les aménagements présents au niveau du pont traversant le cours d'eau, illustré par des photos,**
- **en indiquant pour l'autosurveillance des eaux souterraines que les deux prélèvements et analyses seront effectués par un laboratoire agréé.**

CONCERNANT l'autosurveillance des rejets aqueux :

Mme RAMIR indique que le suivi environnemental des eaux du site indiqué p.69 de l'étude d'impact contient des erreurs et des oublis au niveau des paramètres à suivre.

Pour les eaux souterraines, conformément à l'art. 24 de l'AM du 15/02/2016 et de l'APC du 17/08/2018, les paramètres physico-chimiques suivants sont **manquants** : NH4+ (ammonium), DCO, MES, COT, AOX, PCB, HAP, BTEX.

Pour les eaux de ruissellement, conformément à l'art. 4 de l'APC du 17/08/2018, les paramètres suivants sont :

- **manquants :**
 - conductivité : 2 500 µS/cm,
 - Sulfates : 250 mg/l,
 - Chlorures : 200 mg/l.
- **erronés :**
 - DBO5 : 10 mg/l,
 - Phosphore total : 2 mg/l si flux de 0,8 à 8 kg/j ou 1 mg/l si flux > 8 kg/j
 - Pb : 0,5 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
 - Hydrocarbures totaux : 5 mg/l

Les valeurs limites d'émissions des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel applicables au site sont celles indiquées dans l'APC du 17/08/2018.

La partie « Suivi environnemental » de l'étude d'impact devra être corrigée afin de prendre en compte les paramètres, les valeurs limites et les fréquences notifiés dans l'APC du 17/08/2018 pour les eaux de ruissellement et les eaux souterraines.

CONCERNANT le bruit et la mise en place d'un merlon du côté du « Petit Vaugas » :

Suite aux mesures acoustiques effectuées en 2016, il a été constaté des émergences lors de l'activité de broyage du côté du lieu-dit le « Petit Vaugas ».

Afin de corriger ces émergences, l'exploitant a renouvelé tout son matériel d'exploitation et prévoit la mise en place d'un merlon de 3 m de hauteur du côté de ce lieu-dit.

Les travaux d'aménagement prévus dans le dossier devront être réalisés en dehors des périodes sensibles de la biodiversité identifiée sur le site.

CONCERNANT l'étude d'impact – inventaire biodiversité :

Lors du premier dossier d'autorisation, un passage naturaliste avait été effectué le 10 mai 2010 mettant en évidence la présence de 2 espèces protégées de reptiles (lézard des murailles, lézard vert) et de 15 espèces d'oiseaux protégées.

Dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation, un passage naturaliste a été effectué le 25 septembre 2018 mettant en évidence de nouveaux enjeux écologiques, en plus de ceux déjà identifiés en 2010, relatifs à la nidification d'oiseaux protégés au sein des haies du secteur et à la présence d'un couloir de déplacement utilisé par la pipistrelle commune le long de la ripisylve du cours d'eau de « La Touche ».

La DREAL et la DDTM confirme qu'un seul passage en période d'automne n'est pas suffisant pour avoir une bonne représentation de la biodiversité présente sur le site. D'autant plus que cet unique passage a révélé de nouveaux enjeux par rapport au passage effectué en 2010.

La flore ainsi que la faune, notamment les batraciens, doivent être correctement inventoriés avec un passage en saison appropriée durant leur pic d'activité.

Un complément d'inventaire faune-flore aux bonnes périodes est demandé, notamment pour la flore et les batraciens.

De plus, en fonction des évolutions réglementaires prévus courant 2019, un complément sur les habitats pourra être nécessaire.

4. INFORMATIONS

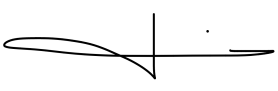
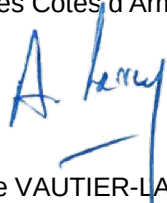
CONCERNANT la mise en place d'une Commission de Suivi de Site pour les installations de stockage de déchets (CSS) :

Début 2019, la DREAL va informer la Préfecture de la nécessité de la mise en place d'une commission de suivi de site pour les installations de stockage de déchets non dangereux du département (art. R 125-5 du Code de l'Environnement).

CONCERNANT le volet IED (réexamen) :

Conformément à l'art. 64 de l'AM du 15/02/2016, pour les sites dont la rubrique principale est la rubrique 3540, la procédure de réexamen est mise en œuvre 3 ans après la publication des meilleures techniques disponibles relatives au traitement de déchets (publication en date du 17/08/2018), **soit le 17/08/2021.**

Par conséquent, un dossier de réexamen, pour l'ensemble des installations présentes sur le site, devra être déposé avant le 17/08/2022.

Rédacteur	Approbateur
L'Inspecteur de l'Environnement spécialité Installations Classées	La Responsable de l'Unité Départementale des Côtes d'Armor,
	
Carinne RAMIR	Anne VAUTIER-LARREY

